

ON S'ABONNE A LYON, chez MM. Nour-
tier, libraire, rue de la Préfec-
ture, 6.
Chastaing, gradué en droit, rue
Saint-Jean, 53, au 2e.
A LA CROIX-ROUSSE, chez M. Lardet,
plieur, cours des Tapis,
AUX BROTEAUX, chez M. Verat, ca-
fétier, rue de Sèze.
A PERRACHE, chez M. Fauché, cabi-
net littéraire, rue de Puzy, 8.
A L'OFFICE-CORRESPONDANCE, rue
Sirène, 9.

LA

TRIBUNE LYONNAISE,

Revue politique, sociale, industrielle, scientifique et littéraire
des Travailleurs.



A SAINT-JUST, chez M. Mante, trai-
teur, aux Quatre-Colonnes.

LA TRIBUNE LYONNAISE paraît du 1er au
10 de chaque mois.

6 f. par an.

Prix des annonces : 30 c. la ligne.

Réclames : 1 fr. la ligne.
Les échanges de journaux et tout
ce qui concerne la rédaction, rue
Saint Jean, 53, au 2e.

QUEL EST LE ROLE DE LA FRANCE ?

Comment se fait-il que dans toutes les grandes questions qui agitent l'Europe un veto mystérieux paralyse l'action ou étouffe même la voix de la France ?

Si la Pologne se dresse et revendique son indépendance, en invoquant les traités de Vienne que les Cours du nord exécutent ou violent tour à tour, mais toujours à notre préjudice, M. Guizot prétend que le gouvernement français doit se récuser et laisser condamner par ses juges naturels cette nation héroïque. Accompagner la victime à l'échafaud, en lui recommandant la résignation ou l'accueillir dans l'exil, en la maintenant sous la surveillance de la haute police, tels sont, suivant ce ministre, les seuls devoirs qu'une antique fraternité nous impose envers les Polonais. L'indépendance de Cracovie, placée sous la garantie de cinq puissances, est-elle outrageusement violée, quelques députés demandent-ils raison de ce scandale diplomatique ? M. Guizot réclame le silence et exprime le timide espoir que l'occupation militaire de la ville libre de Cracovie ne sera peut-être pas éternelle.

La Porte, pour éteindre dans le sang le christianisme, met aux prises les peuplades druses et maronites. L'Angleterre cherche dans le Liban quels sont nos alliés pour savoir où doivent être ses ennemis. Notre amitié signale les Maronites à sa haine ; les intrigues de ses consuls livrent cette noble population à ses bourreaux. Des voix éloqu coastes s'élèvent pour plaider à la tribune la sainte cause des aliens de la France. Silence ! murmure tout bas M. Guizot, une seule parole de votre bouche peut faire renaître en Orient la situation de 1840.

La Suisse, l'un des boulevards de la France, devient le théâtre de graves événements. Pendant que le radicalisme improvise ses réformes, l'Autriche prépare dans l'ombre une contre-révolution. Notre ministère regarde et se tait ou bien, s'il rompt le silence, c'est pour faire parvenir au gouvernement helvétique de pusillanimes conseils que celui-ci lui renvoie avec dédain par son ambassadeur.

La Romagne s'agit sous les abus de la plus monstrueuse administration que l'égoïsme d'une coterie ait jamais exploitée. En un pareil moment la France pourrait faire prévaloir au Vatican de salutaires avis ; mais pourquoi donner de l'ombrage à l'empereur Nicolas qui vient de faire à Rome un pèlerinage inattendu ? pourquoi déplaire à l'Autriche qui ajoute 10,000 hommes à ses garnisons du Milanais ? Ne sommes-nous pas d'ailleurs par droit de naissance *filii aini de l'Eglise* ? A quoi bon compromettre ce titre en luttant contre les fantaisies ou les routines du collège apostolique ? soyons sages ; nous aurons la permission de faire semblant de dissoudre la congrégation des jésuites, et peut-être obtiendrons-nous pour M. Rossi le diplôme de comte du Saint-Empire romain ?

Si vous parlez des immenses territoires que l'Angleterre envahit chaque jour sur toute la surface du globe, on vous répond à demi-voix que la France est trop heureuse d'opposer ce contre-poids aux développements de la puissance américaine. Désirez-vous savoir ce que devient le ridicule débat de l'indemnité Pritchard ? Les vaisseaux qui apportent des nouvelles de Taïti semblent s'évanouir en entrant au port ; les officiers de marine sont mis en charte privée et la *Gazette de l'Océanie* est saisie à la poste. Vous voulez connaître les causes secrètes qui arrêtent le progrès de notre force navale : lorsque le ministère les connaîtra il ira faire au roi cette confidence.

Est-ce au congrès des cinq puissances ou à l'intervention de M. Fulchiron que l'exécution du projet d'union douanière entre la France et la Belgique a été sacrifiée.

M. Guizot a promis de répondre l'année prochaine à la plupart des questions qui lui ont été adressées sur ces divers sujets. Espère-t-il pouvoir

ajouter quelques actes de plus au triste drame qu'il joue depuis 1840.

L. S.

MM. Couvert et Drault ont été réélus députés à de fortes majorités, le 1er à Besançon le 2e à Poitiers. M. Bethmont a été élu à La Rochelle et le général Lamoricière à St-Galais. Nous applaudissons à ces victoires de l'opposition, mais où nous mèneront-elles ? — Que l'opinion publique ne s'endorme pas : le salut de la France est dans un retour complet aux principes de 1789 ; dans une réforme électorale qui les fasse triompher et restitue au trône élevé en juillet la base rationnelle que les courtisans voudraient faire disparaître.

JURISPRUDENCE DESSAIGNE. — Ce que nous avions prévu est arrivé ; le tribunal correctionnel de Vendôme, saisi de la plainte en diffamation de M. Dessaigne contre M. Renou Ruet, signataire d'une protestation contre son élection, a rendu son jugement le 2 octobre (V. Mon. jud. 10 octobre), et M. Renou, malgré une éminente plaidoirie de Me Crémieux, a été condamné à 500 fr. d'amende, à l'impression du jugement au nombre de 110 exemplaires et à l'affiche dans chaque commune et enfin aux dépens. Pour ne pas trop effaroucher les esprits et laisser à cette jurisprudence le soin de s'établir, M. Dessaigne avait renoncé aux 23,000 de dommages-intérêts par lui réclamés ; en même temps il s'était désisté contre un autre électeur, M. Simon qui, pour éviter les chances d'un procès, avait prudemment battu en retraite. Le tribunal a rejeté l'exception d'incompétence et déclaré qu'un candidat à la députation n'était pas un fonctionnaire public. Il y a appel, mais nous sommes convaincus que la cour confirmera. Dans tous les cas ce n'est pas une garantie d'après cette maxime judiciaire : *les arrêts sont bons pour ceux qui les obtiennent.* — Ainsi donc en résumé le droit des électeurs se trouve confisqué si la loi n'intervient pas comme nous l'avons dit dans notre dernier n. (v. p. 76).

PARIS. — 30 septembre. 1er et 2 octobre derniers, une émeute causée par l'augmentation du prix du pain a eu lieu au faubourg Saint-Antoine ; heureusement cette émeute n'a pas eu de suites sérieuses, tout est rentré dans l'ordre.

— *Le Courrier de la Sarthe et la Réforme* signalent l'armement occulte des fortifications de Paris, au mépris de la loi ; il est vrai que cette loi nous a toujours paru insuffisante. Ce sont, à notre avis, d'autres garanties qu'il fallait, puisqu'on avait fait la sottise de laisser le ministère entourer la capitale d'une ceinture de forts.

SAINTE-OMER. — Cette ville avait conçu l'idée d'élever à ses frais une statue publique au duc d'Orléans, mort, comme on sait, victime d'un accident. L'inauguration devait avoir lieu le premier octobre et les gardes nationales des villes voisines avaient été convoquées pour s'y rendre. Quoiqu'il s'agisse d'une fête qui devait plaire aux hommes qui mettent avant tout les questions dynastiques, l'autorité, nous ne savons par quelle lubie, a rendu cette inauguration impossible, en défendant aux gardes nationales de se rendre en armes à cette cérémonie. Comme on le pense bien, les gardes nationales ont fait part de ce refus à la ville de Sainte-Omer, et le peuple exaspéré a déchiré les voiles qui couvraient la statue ; la municipalité a donné sa démission, un peu plus, le sang aurait coulé. Le ministère a prouvé qu'il redoutait l'institution de la garde-nationale plus encore qu'il n'aimait la royauté.

Nous sommes peu disposés à plaindre les habitants de Sainte-Omer. A quoi bon élever une statue à un prince qui n'a rien fait de remarquable ? quel honneur plus grand pourrait-on accorder au héros qui aurait sauvé la patrie, au grand citoyen qui l'aurait honorée par son génie ? Nous n'avons que du respect pour la mémoire du jeune prince mort avant l'âge, sous le coup d'une terrible fatalité, mais on ne se départ point du respect que doit tout homme de cœur à une grande infortune, en disant que l'idée d'une statue au duc d'Orléans sur une place publique est une idée malheureuse.

ITALIE. — Nous aimons à rendre justice à qui le mérite. Le pape Pie IX continue sa marche progressive. Il vient de permettre l'établissement d'un journal judiciaire ce qui est un acheminement à la publicité des débats. Il veut également la publicité dans tous les actes du gouvernement. Espérons que le christianisme aura enfin trouvé un digne représentant. La conduite de Pie IX, si elle se soutient, en commençant l'ère démocratique de la papauté, rendra à la religion l'autorité que chaque jour elle perdait.

TRIOMPHE DÉMOCRATIQUE A GENÈVE.

C'est un beau spectacle, a dit le poète, que celui du juste luttant contre l'adversité. Le spectacle de la démocratie luttant contre l'aristocratie n'est pas moins beau. Cette lutte a commencé le lendemain du jour où, abusant de sa force, un frère dénaturé a dit à son frère : *Sois mon esclave.* Elle continuera jusqu'à ce que la société soit établie sur une base fraternelle, jusqu'à ce que le symbole chrétien soit devenu une vérité, jusqu'à ce que les mots *liberté, égalité, fraternité* soient passés de l'empire du droit à l'empire du fait.

Nous applaudissons donc à toutes les tentatives en faveur du progrès humanitaire et nous nous garderons d'un superbe dédain pour les événements qui viennent de s'accomplir dans la république de Genève. Nous ne consultons ni l'étendue du territoire, ni la puissance du peuple qui l'habite ; il nous suffit que ce soient des hommes et dès l'instant qu'ils veulent être libres ils deviennent nos frères chéris.

On connaît les événements de la Suisse au mois d'avril dernier. L'introduction des jésuites à Lucerne, de cette milice ambitieuse et perturbatrice, avait amené une conflagration sérieuse. Nous renvoyons les lecteurs à notre numéro de mai 1845, où nous avons raconté ces événements et donné un aperçu historique de la Suisse qui se trouve avoir en ce moment un intérêt d'actualité.

Au sein de la diète les représentants du grand conseil de Genève avaient appuyé Lucerne et par conséquent on peut dire qu'ils étaient en désaccord avec l'opinion de la majorité. Il faut cependant que les magistrats chargés du gouvernement d'une nation se pénètrent bien qu'ils ne sont investis du pouvoir qu'à la condition d'exprimer la volonté du peuple.

Le vote du grand conseil de Genève a produit les conséquences qu'il devait produire. Une assemblée populaire s'organisa sous la présidence de M. James FAZY, membre de la minorité du grand conseil, rédacteur de la *Revue de Genève*, l'âme et l'organe du parti radical. Une commission constitutionnelle de vingt membres fut chargée de présenter une protestation. Les habitants du quartier Saint-Gervais, qui constituaient plus particulièrement le parti radical à Genève, se rassemblèrent le dimanche 4 octobre dans un temple et le projet de protestation fut adopté. Le lendemain l'assemblée se réunit de nouveau et M. Samuel MULLER fit ordonner une levée de 300 hommes pour la garde du faubourg.

Si le principe de la souveraineté du peuple était consciencieusement adopté, si les magistrats élus étaient bien convaincus qu'ils ne sont que des mandataires pouvant, comme citoyens, avoir une opinion individuelle, mais devant, comme fonctionnaires, être toujours prêts à rendre compte de leur mandat et à se soumettre au vœu de la majorité, jamais les collisions sanglantes n'auraient lieu ; mais le pouvoir établi est toujours prêt à en appeler à la force pour se maintenir, malheureusement il trouve toujours des séides pour lui obéir. Le conseil d'état de Genève, au lieu de recevoir la protestation et d'en appeler à une assemblée générale des citoyens pour l'approuver ou la rejeter, imagina de lancer des mandats d'arrêts contre James Fazy, Samuel Muller et l'imprimeur de la *Revue*. Ce dernier seul put être arrêté. En même temps il appela les milices aux armes et commença la guerre civile. Les patriotes genevois, forcés de se défendre, ont été vainqueurs. Un gouvernement provisoire a été installé le 10. M. James Fazy a été nommé président ; les autres membres sont MM. Gentin, Rillet de Constant, Bordier, F. Janin, Moulinié aîné, Balthazard Decrey, Castoldi, Fontanel, Pons et Pignet. Ce dernier nous est personnellement connu et c'est un patriote sincère. Quant à M. James Fazy il a rédigé le journal *le Mouvement* à Paris et fut l'un des signataires de la protestation des journalistes contre les or-

donnances de juillet. Il fut l'ami de Cavaignac, de Carrel; c'est un patriote éprouvé que la France regrette et dont le journalisme s'honore.

Le gouvernement provisoire a promptement rétabli l'ordre et les élections nouvelles auxquelles il a fait procéder donneront au parti radical la majorité dans le grand conseil de Genève et par suite à la diète.

Nous ne pouvons que nous applaudir de ce résultat et le trône de juillet, issu de l'insurrection populaire, doit y trouver un nouveau gage de force et de sécurité. En effet, il ne peut, par son origine révolutionnaire, s'allier avec les royautés absolues; il n'a rien de commun avec elles et par conséquent il a intérêt à ce que les principes démocratiques qui lui ont donné naissance prévalent partout.

Cependant, à entendre les journaux ministériels (1), à voir les mouvemens de troupe sur la frontière suisse, on dirait que le gouvernement français voit avec peine le principe de la souveraineté populaire triompher chez d'autres nations. Nous ne concevons pas une pareille aberration, elle est un acte de trahison du ministère envers le roi des Français. De la part de Charles X nous aurions compris cette répulsion, car il était roi en vertu d'un principe différent, mais les ministres ne doivent pas oublier que le dogme de la légitimité n'existe plus en France et que Louis-Philippe a été élu roi des Français quoique Bourbon et parce qu'il était fils de Philippe-Egalité. Ce n'est pas comme duc d'Orléans et prince du sang, mais comme soldat de Jemmapes et ami de Lafayette qu'il a été préféré en 1830 à d'autres citoyens. Si Guizot et consors l'oublient le peuple s'en souvient et cela suffit.

Nous espérons que le mouvement révolutionnaire continuera dans la patrie de Guillaume Tell et que les autres cantons s'y associeront. La Suisse unie sous la bannière de la démocratie, ne fournira plus d'auxiliaires aux despotes étrangers, elle revisera sa constitution défectueuse en certains points, et, rempart de la France, elle sera la garde avancée de la liberté contre le nord encore courbé sous le joug de l'absolutisme.

On assure que Bâle-ville a suivi le mouvement démocratique.

[1] Au nombre de ces journaux le *Courrier de Lyon* s'est distingué d'une manière ignoble. Il n'a pas craint de dire que le parti radical avait proposé d'admettre à voter les banqueroutiers et les repris de justice et il a poursuivi cette odieuse plaisanterie pendant deux colonnes. Cela nous rappelle la facétie de l'ancien *Drapeau blanc* confondant, sous la restauration, les *libéraux* et les *libérés*. Mais en vérité le *Courrier de Lyon* a bonne grâce dans sa prudence. Qu'il nous dise donc dans quels rangs se trouvent les *Gisquet* et les *Hourdequin* et l'innocent *Cleeman* et tant d'autres. Il fait fi des banqueroutiers. Que pense-t-il de ce notaire-banquier de Vienne, le sieur *Boissat*, jadis l'un des coryphées du juste-milieu et qui, après une faillite scandaleuse, promène ses loisirs au sein de l'opulence en Italie.

TRAHISON DE LA REINE DE PORTUGAL.

Au mois de juillet dernier nous annonçâmes l'insurrection portugaise contre le ministère Cabral (v. p. 47). Dona Maria en fut quitte pour paraître accéder aux vœux du peuple; les frères Cabral cessèrent d'être ministres; le marquis de Palmella leur succéda. Des patriotes nous ont blâmé du ton acerbe de la *Tribune*, car nous ajoutions: « Toujours les peuples s'arrêtent à moitié chemin. Un ministère est une chemise, lorsqu'elle est sale on la quitte, sauf à la reprendre après. » — Dona Maria a justifié la sévérité de notre langage et notre regret que le peuple vainqueur n'ait pas assuré sa victoire par des garanties positives. Elle s'est rendue coupable d'une infâme trahison. D'accord avec Saldanha, elle a fait appeler, dans la nuit du 6 octobre, les ministres ainsi que les chefs influents et après leur avoir fait signer le décret de nomination de leurs successeurs elle les a retenus prisonniers. Elle avait déjà de sa propre autorité, et sans aucun contre-seing ministériel, remplacé les officiers supérieurs de l'armée par les créatures des frères Cabral. Le premier acte du ministère Saldanha a été de dissoudre la garde nationale, d'ajourner l'élection des cortès, de suspendre la liberté individuelle et la liberté de la presse. C'est par l'oppression de cette dernière que toutes les tyrannies commencent.

Avions-nous donc tort d'être si peu bienveillant

pour la fille de don Pedro! Nous ne pensions cependant pas que les événemens nous donneraient si promptement raison, mais nous avions la conviction que dona Maria n'était pas, ne pouvait être de bonne foi. — Il faut comprendre que cette maxime de tous les pouvoirs établis: *on ne traite pas avec des révoltés* a pour corollaire cette autre maxime: *Quand un peuple tire l'épée il doit jeter le fourreau*. C'est être bien naïfs que de croire à la bonne foi des gouvernans obligés d'abaisser leur puissance devant une insurrection victorieuse. On ne fait jamais de bonne grâce ce à quoi l'on est contraint. Est-ce que avant toute révolte les plaintes n'arrivent pas et si le pouvoir dédaigne ces plaintes ce ne peut être que parce qu'il ne les croit pas justes ou qu'il ne veut pas y descendre. Dans le premier cas ce n'est pas sa défaite qui le force à changer de conviction, et dans le second d'où lui viendrait cette volonté qu'il n'avait pas auparavant? — Il ne faut pas s'abuser, les gouvernans cèdent à la force, mais la difficulté surmontée, ils prennent leurs mesures pour mettre la force de leur côté et rétablir les choses sur l'ancien pied. Ainsi Charles X vaincu en juillet consentait à tout ce que le peuple voulait, et si Lafayette n'eût pas dit: *Il est trop tard*, croit-on qu'il n'aurait pas bientôt après remercié les ministres imposés par l'insurrection et dont la vue seule aurait été pour lui un sujet de déplaisir? croit-on qu'il n'aurait pas fait revivre sous une forme ou sous une autre le fameux article 14 et étouffé la liberté de la presse sous une nouvelle loi d'amour? le croire serait montrer une profonde ignorance du cœur humain. Nous le disons avec franchise; que les peuples souffrent et supportent leurs maux tant qu'ils le peuvent, le plus qu'ils pourront attendre, parce que les révolutions, quoique étant les agens les plus actifs du progrès, sont un mal pour ceux qui les éprouvent; mais lorsque, par quelle cause que ce soit, un peuple s'est soulevé il ne doit traiter à aucun prix avec ceux qui furent ses maîtres. C'est pour n'avoir pas suivi ces conseils de la raison la plus vulgaire que l'Italie, le Piémont, l'Espagne, le Portugal ont vu couler tant de sang patriote sans profit pour la liberté. Nous voulons bien croire que ces leçons accumulées ne seront pas perdues pour nos neveux, et c'est avec raison que le *National* dit: « On désapprend aux nations victorieuses cette modération dont elles ont fait usage le lendemain de toutes les victoires. Cette leçon coûtera quelques jours bien cher à ceux qui la donnent et il sera trop tard alors pour s'en repentir. » — Il nous semble que la leçon donnée par la reine de Portugal était bien superflue pour savoir à quoi s'en tenir.

Espérons que la contre-révolution ne s'achèvera pas. Déjà l'on annonce des soulèvemens dans les provinces; puisse la noble nation portugaise être mure pour la liberté!

NOTA. Au moment de mettre sous presse, les journaux annoncent que deux juntes insurrectionnelles se sont établies à Oporto et à Coïmbre; que la déchéance de dona Maria a été prononcée, etc.

MARIAGES ESPAGNOLS. — Ils sont accomplis (1); la cérémonie nuptiale a eu lieu le 10 octobre à Madrid. Par décret du même jour Isabelle a nommé roi son mari. Ce décret est une preuve entre toutes que l'esprit monarchique s'en va même en Espagne. Faudrait-il alors au moins comprendre l'esprit de la royauté constitutionnelle, car les peuples ne se gouvernent pas avec des négations. Qu'est-ce en effet qu'une nation qui d'un côté a laissé rayer de la constitution le principe de la souveraineté du peuple, et d'un autre côté apprend qu'un roi vient d'être nommé par ordonnance à peu près comme on nomme un alcade de village. Pour en revenir au mariage Montpensier, il était facile de comprendre que le ministère français s'était trop avancé pour reculer et il a marché en avant au risque des complications que l'avenir et un avenir prochain tient en réserve. Notre cadre restreint nous empêche de répéter tout ce que la presse a dévoilé à cet égard; attendons les événemens et nous apprendrons ce que la France aura gagné à cette alliance ou plus tôt nous saurons ce qu'elle y aura perdu, à moins qu'on veuille, dans le mariage du duc de Montpensier, ne voir qu'une affaire totalement privée, comme si un simple officier de l'armée française avait épousé une jeune et jolie espagnole. Nous accepterions de bon cœur ce

(1) Le comte de Montemolin et Cabrera n'ont pas paru en Espagne. Une tentative d'insurrection dans les provinces basques a été étouffée; on a parlé de 80 victimes, tel a été le bouquet de fiançailles de l'innocente Isabelle. — A Madrid on a arrêté un individu nommé *Olavarietta* qui voulait, dit-on, assassiner le duc de Montpensier.

terrain, mais alors il faudra que le ministère n'en sorte jamais quelles que soient les révolutions qui pourront survenir.

LE ROI MON MAITRE. — Cette bêtise renouvelée de M. Sébastiani, a été dite à la reine Isabelle par M. Bresson, ambassadeur du gouvernement français. Si ce n'était qu'une bêtise, encore passe, mais c'est une attaque contre la constitution française qui, fondée sur la souveraineté du peuple, n'admet pas plus, dans le roi des Français, un maître que, dans les citoyens, d'humbles sujets. *La Semaine*, excellent journal hebdomadaire, publie sur cette question, un article remarquable que nous reproduisons en partie dans un prochain numéro, car en face de cette tendance de certains hommes à s'agenouiller devant l'un des trois pouvoirs établis par la Charte, il est indispensable que les organes de la démocratie fassent entendre des protestations énergiques et répétées.

QUESTION RELIGIEUSE. — L'abbé *Thions*, curé de Chanay [Saône-et-Loire], connu par la lutte qu'il a soutenue en 1844 avec l'évêque d'Autun au sujet de l'enseignement, vient d'être brutalement contraint de quitter sa cure. Nous recevons la proclamation qu'il adresse aux habitans de la commune de Chanay sous la date du 28 octobre. L'espace nous manque pour examiner plus amplement cette question, mais nous y reviendrons dans le prochain numéro, car la *Tribune* veut la liberté religieuse comme toutes les autres libertés, et elle ne manquera jamais à aucun appel des opprimés contre les oppresseurs, sous quelque habit que se présentent ces derniers, que ce soit un: simarre, un hausse-col ou une soutane.

SUBSISTANCES. — La récolte des blés a en général manqué et à l'approche de l'hiver, saison rigoureuse qui est en même temps celle du chômage, le peuple s'inquiète. Le gouvernement n'est pas responsable de l'intempérie du climat, mais son devoir est de veiller à ce que la famine ne vienne pas décimer la classe laborieuse. Les moyens ne lui manquent pas c'est à lui de s'en servir. Nous n'en dirons pas davantage sur un sujet brûlant et pour lequel on doit oublier les vieilles traditions d'une économie politique erronée. Nous nous bornerons à dire que nous pensons que le droit de propriété étant subordonné à l'intérêt général, le gouvernement aurait le droit de faire le recensement des terres labourables, d'assujétir les propriétaires à les maintenir en cet état dans la proportion nécessaire, pour que les céréales, dans les années de disette, ne puissent pas s'élever à un prix onéreux pour le peuple, sauf à exporter dans les années d'abondance. Nous pensons encore que l'on pourrait assujétir les boulangers à fabriquer en tout temps un pain de deuxième qualité, dont le prix ne subirait ni augmentation ni diminution.

INONDATIONS. — Le midi et le centre de la France viennent d'être victimes d'une inondation qui, par ses désastres, rappelle celle dont Lyon a été victime en 1840. Notre cadre restreint nous empêche de donner de plus longs détails. Nous nous bornerons à annoncer qu'une souscription est ouverte à Lyon, à la mairie, chez M^e Lafortest notaire et au bureau de tous les journaux. Il est urgent que la bienfaisance publique vienne au secours de nos malheureux compatriotes.

LIBRE ÉCHANGE. — Cette question prend chaque jour de nouveaux développemens. N'est-elle qu'industrielle? nous en doutons et malgré nous, nous sommes portés à la considérer sous un aspect politique; à nos yeux elle est une des conditions de retour à l'entente cordiale troublée dans un intérêt purement dynastique, elle servira d'appoint au rachat du mariage Montpensier. Voilà pourquoi, en exploitant la bonne foi de quelques hommes entraînés par la générosité de leurs sentimens, en poussant ceux qui lui sont dévoués et les hommes avides qui savent que tout brusque changement profite à la spéculation aidée de grands capitaux, le ministère essaie de donner le change à l'opinion publique afin de paraître y céder, de manière à ce qu'on ne puisse lui reprocher plus tard l'abandon des intérêts de la France. Il est si commode d'être à l'abri derrière des manifestations populaires dont on est le secret moteur. Voilà encore pourquoi le ministère, dans cette circonstance, au lieu de s'enquérir par les voies ordinaires, et de gouverner suivant sa mission, appelle le commerce à des meetings inaccoutumés; c'est une rouerie doctrinaire, du jésuitisme et rien autre. Nous reviendrons sur cette question; elle a besoin d'être éclaircie et discutée au flambeau de la presse plus encore que dans les salons du haut commerce et de la banque. Déjà les ouvriers de Paris se sont émus et ont demandé d'être autorisés à se réunir pour discuter une question qui les intéresse autant et peut-être plus que les nobles et puissants seigneurs de l'industrie et du commerce. Cette autorisation sera-t-elle accordée, nous pensons que non; mais le refus n'en sera pas moins utile à constater et nous remercions les signataires de la pétition aux ministres, MM. Corbon, sculpteur sur bois, Bérard tailleur, Caumont, horloger mécanicien et A. Viez typographe, d'avoir pris l'initiative. On nous assure que la fabrique de Lyon va suivre cet exemple.

Une société de libre-échange s'est constituée à Lyon et a tenu sa première séance le 13 octobre. Elle a formé un

bureau composé de MM. *Brosset* aîné président; *E. Gautier* trésorier; *C. Riboud* et *Buy* secrétaires. Au nombre des membres présents à cette assemblée nous avons remarqué MM. *Jouve*, rédacteur en chef du *Courrier de Lyon* et *Kauffmann*, rédacteur du *Censeur*. C'est la première fois que la presse se trouve appelée à un rôle officiel par MM. les conservateurs; avant de nous en applaudir, il serait convenable d'examiner si c'est réellement pour lui rendre hommage ou si ce n'est rien pour la neutraliser dans ses deux organes les plus répandus. Le doute est permis. La présence de M. Kauffmann surtout a surpris beaucoup de monde, car il n'a pu entrer dans la réunion qu'en faisant sa profession de foi en faveur du libre échange. M. Kauffmann est un économiste distingué et il a bien le droit d'avoir sur cette matière une autre opinion que la presse démocratique; mais une explication est nécessaire à raison de sa qualité de rédacteur du *Censeur*, surtout lorsque le procès-verbal de la séance a soin de le constater. Le public a intérêt à savoir si le *Censeur* est acquis, en la personne de M. Kauffmann, au libre-échange, parce qu'à l'heure nous demanderons quel sera l'organe des non-échangeistes pour la plupart ouvriers et démocrates.

CÉRÉALES. — Le *Courrier de Lyon* s'est longuement étendu sur la question des subsistances; nous ne le suivrons pas dans toutes ses déductions qui ne font qu'ressasser la vieille économie politique dont le temps a fait justice; mais nous nous bornerons à citer des faits qu'on nous atteste vrais. Voici ce qu'on nous rapporte: M. le préfet du Rhône, en raison de la cherté des blés, aurait fait appeler les représentants des compagnies des bateaux à vapeur pour leur signifier de n'avoir à charger leurs bâtiments que de céréales. Ces messieurs, pour rendre vaine la mise en demeure du préfet, auraient augmenté les prix de transport. Le gouvernement se dispose, nous assure-t-on, de faire transporter par ses paquebots, mais ils sont bien longs et bien hauts; donc il y aura une grande difficulté de circulation. Pour surmonter ne vaudrait-il pas mieux que les fourgons de l'Etat qui sont en assez grande partie disponibles fassent ce service, qui serait bien moins dispendieux. Nous ne pensons pas que le pouvoir reste inerte devant la nécessité de livrer les farines à la consommation à un prix modéré, la saison où nous entrons ne se présentant pas sous un aspect favorable. Insuffisance de salaires et cherté du pain, c'est beaucoup trop de moitié, comment supporter le tout.

Auguste MORLON.

NOTA. Depuis l'impression de cette note nous avons appris que les bateaux à vapeur s'étaient déterminés à transporter des céréales pour la moitié de leur chargement au prix de 4 fr. 50 c. les 100 kil.

UN BON EXEMPLE. — Nous aimons à signaler les actes qui honorent quelques uns de nos concitoyens, et comme nous n'avons point de haine contre les classes riches, nous sommes heureux lorsque ces actes émanent d'elles. On sait que le prix des journées des ouvriers maçons subit une diminution l'hiver, à raison des heures de travail qui diminuent également. M. *Lafrance* fils, entrepreneur de bâtiments à Lyon, a annoncé à ses ouvriers que, vu la cherté du pain, aucune diminution ne leur serait faite cet hiver.

ORGANISATION DU TRAVAIL.

(Suite. Voyez page 69.)

Les saint-simoniens, par leur organisation du travail, constituaient le chef de la commune ou le maître directeur et administrateur général de la commune, de l'industrie, du commerce, etc. Direction et administration qui devenait facile à pratiquer par la subdivision du conseil municipal en commissions spéciales, lesquelles commissions avaient pour président un adjoint. Ce plan ne serait pas à rejeter s'il n'y avait à redouter le pouvoir théocratique que les saint-simoniens instituaient; s'il n'y avait une classification suivant les capacités et une rétribution suivant les œuvres, et si encore ils n'avaient pensé à une organisation de banque communale.

En donnant une prépondérance sociale à une caste, elle doit nécessairement devenir dominante et ensuite abusive. Nous savons que les saint-simoniens voulurent ne faire des prêtres que les directeurs de la morale publique, enseignant la doctrine des droits et des devoirs; mais quand cette classe aurait pris de l'ascendant, aurait-elle continué à remplir cette mission? Si nous devons en juger par tout ce qui s'est fait et écrit à l'égard des sectes religieuses, nous pouvons nous refuser à le croire. Si l'on classe les membres de la société suivant leur capacité, ce ne doit être que pour établir une harmonie, un mécanisme de travail et non pour en faire une hiérarchie sociale, ni pour répartir les membres selon les œuvres de chacun; car comment établir la rétribution? Le travail, pour être utile à la société, doit être donné à chacun suivant son aptitude, afin que du concours des aptitudes on forme un ensemble favorable à tous.

La rétribution à chacun ne peut être qu'une satisfaction dans les besoins moraux et publics et non suivant les œuvres, car dès lors qu'il y aura concours de tous à l'œuvre commune, il doit y avoir une équitable répartition à chacun.

L'organisation des banques ne saurait être qu'une institution transitoire; car par la prestation financière le protégé sera toujours assujéti au protecteur et l'inégalité sera toujours le chancre social.

L'organisation du travail de Fourier est de former des groupes de travailleurs qui se subdiviseraient en séries de groupes suivant leurs attractions personnelles. Par cette organisation le classement au travail se ferait suivant l'aptitude des travailleurs. Hors des travaux ordinaires les hommes pourraient se livrer par plaisir (pour se récréer) à des occupations qui feraient variété et n'en seraient pas moins utiles.

Ce système d'organisation du travail qui est basé sur la science et qui a nécessité de grandes études, a de l'attrait; mais Fourier qui n'était pas suffisamment initié à certaines sciences a commis beaucoup d'erreurs. Son système a donc besoin d'être épuré de divers sophismes. La partie que nous combattons c'est celle de la rétribution des membres de la société suivant le capital, le talent et le travail, ce qui est une organisation vicieuse à l'égal d'une société d'actionnaires qui ne donne pour bénéfice aux travailleurs que l'équivalent taxé au travail.

Si tous les membres de la société ont leur intelligence développée par une éducation commune, comme le veut Fourier, il faut croire qu'ils seront tous, suivant leur aptitude, hommes de talent; car s'il faut avoir du talent pour faire un livre, un tableau, il en faut pour diriger une industrie, pour confectionner, pour bâtir; seulement les talents ne sont pas les mêmes. La variété est en ceci comme en toutes choses dans l'humanité. Ainsi qui remplit la mission qui lui a été donnée a droit aux productions sociales. Le capital est un agent secondaire qui n'a d'utilité que par l'importance qu'on lui donne, mais qui peut être remplacé par un système d'échange mutuel. Ainsi donc aussitôt le mode adopté, le capital n'a plus la valeur qu'on lui suppose. Alors pourquoi lui faire jouer un rôle important dans la société, quand il y a possibilité de s'en passer. Le fouriérisme pêche par sa base en admettant l'inégalité.

Par le communisme l'organisation du travail aurait pour base l'égalité, la liberté, la fraternité; mais les partisans de ce système n'ont fait connaître encore aucun plan d'organisation du travail. En cela ils agissent avec prudence, car il importe d'étudier dans les autres systèmes ce qu'il y a de praticable et d'équitable; mais nous espérons qu'une organisation du travail surgira des différents systèmes que nous venons d'examiner et qui auront apporté chacun une pierre à l'édifice, en science, en morale et en organisation: toujours faut-il qu'une telle organisation, pour avoir le résultat qu'en attend le peuple, ait pour principes fondamentaux l'égalité et la solidarité.

Auguste MORLON.

CHARBONNIER EST MAÎTRE CHEZ LUI. — On pourrait faire un journal de format atlantique rien qu'avec le relevé des erreurs commises chaque jour par la presse. Ainsi un cafetier de Paris refuse de recevoir dans son établissement deux hommes en blouse. En racontant ce fait le *Corsaire Satan*, qui se pique de libéralisme, blâme les citoyens qui se sont opposés à l'expulsion brutale de ces deux ouvriers et il pense avoir trouvé un argument péremptoire dans cette maxime *charbonnier est maître chez lui*. Oui la maxime est juste, mais l'application que veut en faire le *Corsaire* est fautive. On est maître chez soi lorsqu'on n'a pas donné au public le droit d'y être admis en payant. Ainsi le directeur d'un théâtre ne peut pas refuser l'entrée à l'individu porteur d'un billet; un boulanger ne peut pas refuser du pain à celui qui offre de le payer; un perruquier ne peut pas refuser ses services à l'homme qui se présente; un marchand quelconque de vendre sa marchandise; un imprimeur non plus n'a pas le droit de refuser ses presses et c'est par une déduction rationnelle que nous avons soutenu, contrairement à l'avis de la plupart de nos confrères, qu'un journal devait être ouvert à toutes les réclamations. Pourvu que le prix soit acquitté, quiconque réclame la chose offerte et partant due à tous, a droit à cette chose.

COMPAGNIE DES INDUSTRIES UNIES.

Nous avons appelé l'attention publique sur cette organisation du travail; ce n'est pas là une vaine théorie, mais un fait accompli. Chaque jour ce

fait grandit et bientôt la société *Gardeche et Co*, qui marche avec ordre et une sage lenteur, aura constitué l'industrie sur une base nouvelle. Déjà elle exploite la *chapellerie*, les *habillemens pour hommes et la chaussure*. Ses magasins provisoires sont à PARIS, rue St-Honoré, 106 et à LYON place des Cordeliers, 22. Elle se propose d'établir incessamment une *boulangerie* et d'ouvrir des *restaurants*.

Elle a procédé, le 1^{er} septembre dernier, au renouvellement de son conseil et il a été composé ainsi qu'il suit:

MM. *Henri Gardeche*, tisseur, faubourg du Temple, 64, **PRESIDENT**; *Paul Mousse*, peintre-décorateur, rue Molay, 3, **VICE-PRESIDENT**; *Léopold Amail*, avocat, rue Feydeau, 22 et *Pierre WAHRY*, tailleur, rue de la Ferme des Mathurins, 20, **SECRETAIRES**; *Alexandre Roisant*, propriétaire, rue Saint-Honoré, 106, **CAISSIER**. **MEMBRES**, MM. *Auguste Antoine*, ébéniste, rue des Tournelles, 60; *Philippe Berard*, tailleur, rue Ste-Anne, 44; *Charles Carrat*, idem., rue St-Germain-l'Auxerrois, 27; *Jean Crocq*, bottier, rue de la Grande-Truanderie, 50; *Louis Danguin*, mécanicien, rue du Petit-Lyon-Saint-Sauveur, 20; *Jean Fochet*, bottier, rue du Musée, 26; *Louis Gas*, serrurier, rue du Petit-Lyon-Saint-Sauveur, 20; *Joseph Jacquemin*, mécanicien, rue Saint-Antoine, 213; *Auguste Joucau*, menuisier, rue Charenton, 12; *Victor Lefèvre*, tailleur, rue Richelieu, 18; *Charles Lelièvre*, idem., rue d'Argenteuil, 32; *Charles Lenoir*, idem., rue de la Michodière, 8; *Alfred Parisse*, bottier, rue St-Germain-l'Auxerrois, 78; *Pierre Rochette*, tailleur sur cristaux, rue de la Tonnerrie, 17; *Louis Schmidt*, tailleur, rue St-Germain-l'Auxerrois, 66; *Louis Vincard*, fabricant de mesures, passage Saucède.

Le conseil a décidé que jusqu'au 4^{er} novembre 1847 la raison sociale serait *Gardeche et Comp.* MM. *L. Amail*, *Lefèvre*, *Lelièvre* et *A. Roisant* sont autorisés à signer pour la société.

Une importante modification a été faite relativement aux actions, afin de n'exclure aucun travailleur. Rien n'a été changé au fonds social; il reste fixé à un million, mais au lieu d'être divisé en 40,000 actions de 25 fr. il a été en deux cent mille actions de cinq mille francs payées dans l'espace de cinq mois par fractions de un fr. au moins (1).

En même temps quelques autres modifications ont été faites et nous allons les rappeler succinctement. Le préambule est resté le même; nous l'avons reproduit page 50. Quant aux statuts que nous avons insérés page 55, ils ont subi les changements suivants (2):

Art. 6. Le capital social est fixé à un million divisé en 200,000 actions de 5 fr. chacune, etc.

Art. 9. Pour devenir actionnaire il faut prendre une ou plusieurs actions de 5 fr. etc.

Art. 10. Les actions seront nominatives et ne pourront être transférées. Le reste de l'ancien art. 10 est supprimé.

Art. 11. Chaque action de 5 fr. sera payable dans l'espace de cinq mois par fractions de un franc au moins ou par anticipation. En aucun cas les actionnaires, etc.

Art. 13. Le souscripteur qui, dans l'espace de cinq mois, n'aura pas effectué son dernier versement sera invité par une lettre à venir compléter son action et s'il ne se présente pas un mois après cet avertissement, il sera considéré comme démissionnaire et ce qu'il avait versé acquis à la société sans qu'il soit nécessaire d'autre mise en demeure.

Le reste de l'article est supprimé ainsi que l'article 14 et par conséquent tous les numéros des articles suivants sont changés.

L'art. 21 et 22 dans l'ancien règlement porté à 21 le nombre des membres du conseil qui n'était que de 18 et à 11 le nombre des membres nécessaires pour la validité des délibérations.

L'art. 35, anciennement 36, fixe au mois de septembre la convocation annuelle qui était indiquée pour le mois de novembre.

(1) On continue toujours de recevoir les versements à Paris au siège de la société tous les jours et à Lyon les dimanches seulement de 9 à 2 heures, place des Cordeliers, 22.

(2) Nous avons encore à la disposition des personnes qui les désiraient plusieurs exemplaires du supplément à la *Tribune* qui contient les statuts de la compagnie des industries unies. Ce supplément contient en outre le beau discours de M. *Nordheim*, prononcé au temple israélite le 31 mai 1846, l'histoire de Kerglus le marin par Et. *Enault*, une ode à la Pologne, par M. *Devert* et une jolie fable de *Lachambaudie*.

FOURIERISME. — Le groupe phalanstérien des travailleurs de Lyon a célébré, le dimanche 18 octobre, par un banquet, l'anniversaire de la mort du célèbre révélateur de la doctrine socialiste. Près de quatre-vingt convives ont assisté à cette fête commémorative, dont nous offrons à nos lecteurs le compte-rendu détaillé dans un supplément joint au présent numéro. Suivant l'usage

tout s'est passé avec animation, ordre et dignité, grâce aux soins de MM. Curia et Monmitonnet, ordonnateurs des cérémonies du groupe. Le banquet a eu lieu dans le salon de M. Rigolet, plus vaste que celui de M. Camille, où les précédents avaient eu lieu, et le service n'a rien laissé cette fois à désirer sous aucun rapport. M. Poulard, prié d'accepter la présidence en remplacement de M. Romano, démissionnaire et qui a été se fixer loin de Lyon s'est acquitté de cette fonction à la satisfaction générale. M. Romano est le second de ses présidents que le groupe perd et puisque l'occasion se présente nous serons les interprètes du groupe en lui payant un juste tribut d'éloges. Homme de cœur et de science, dévoué à toutes les idées de progrès, M. Romano avait su conquérir l'estime et la sympathie de toutes les classes de la société. Aussi le toast porté en son honneur par M. le président au nom du groupe a-t-il été accueilli avec enthousiasme et nous sommes heureux de lui en transmettre l'expression. Nous espérons que de loin comme de près il continuera son utile collaboration à la *Tribune lyonnaise* à laquelle il a donné plusieurs articles remarquables, *l'Unitéisme*, *l'Echelle sociale*, *Discours maçonnique*, etc.

Nous ne terminons pas cet article sans remercier M. Marius Conchon du toast qu'il a porté aux journaux patriotes et en particulier à la *Tribune lyonnaise* et nous ferons tous nos efforts pour mériter la continuation de la bienveillance dont il nous a honoré.

— On lit dans *l'Echo de l'industrie* du 17 octobre ce passage : « Les phalanstériens travailleurs de Lyon avaient précédemment tenu leur banquet semestriel le dimanche 11 de ce mois. Cette réunion par son aspect imposant et solennel avait vivement impressionné toutes les personnes qui assistaient à cette communion fraternelle de tant d'hommes intelligents, etc. » — Nous sommes obligés de relever les erreurs que contiennent ces mots de tant d'hommes intelligents, etc. — Nous sommes obligés de relever le profond machiavélisme. Les phalanstériens travailleurs de Lyon, c'est-à-dire le groupe qui porte ce nom et qui est le seul ayant un banquet semestriel, n'a tenu celui d'octobre que le 18 de ce mois. Il est très vrai que, par une manœuvre perfide et pour essayer de le désorganiser, on a profité de l'absence de son président titulaire pour convoquer quelques-uns de ses membres et non pas tous au bureau de *l'Echo* et que là on a arrêté un banquet au 11 octobre. Averti de cette *rodinade* le groupe a renvoyé son banquet au 18 et l'on verra par le compte-rendu que ceux-là même qui s'étaient laissés entraîner au banquet du 11 n'ont pas fait défaut à leurs amis. — Le banquet du 11 octobre n'a donc pas été celui du groupe mais celui de quelques fourrieristes, et certes on est bien libre de faire des banquets tous les dimanches si l'on veut; seulement, au lieu d'être une manifestation utile, cela devient une puérilité. Quant à ce banquet par lequel on voulait escamoter le groupe des travailleurs, *l'Echo* a tort d'emboucher la trompette héroïque; 42 personnes ne formeront jamais une réunion bien solennelle. Elle a été *importante*, dit notre confrère, c'est possible; mais il faut s'entendre, ne serait-ce rien un calembourg? les convives doivent nous comprendre.

C'est avec peine que nous sommes entrés dans cette polémique, mais nous ne pouvions souffrir que dans un intérêt de boutique, *l'Echo de l'industrie* vienne tronquer des faits patents. Un nom est une propriété et aucune réunion fourrieriste n'a le droit de prendre celui de *groupe phalanstérien des travailleurs*.

L'Echo de l'industrie aurait-il la mission de chercher à désorganiser l'école sociétaire comme il a, par ses prétentions à succéder à *l'Echo de la Fabrique*, porté le trouble au sein de la classe ouvrière et nuï à ses intérêts? mais il nous trouvera toujours en son chemin prêt à le rappeler aux convenances.

LE GROUPE PHALANSTÉRIEN DES TRAVAILLEURS DE LYON a procédé, le 19 octobre dernier, à l'élection d'un président par suite du départ de M. Romano, et en même temps il a renouvelé son bureau. Ont été nommés : président : M. Poulard; secrétaire, M. Rébuffat; trésorier, M. Monmitonnet; ordonnateurs des banquets, MM. Curia et Monmitonnet.

La *Tribune lyonnaise* continuera d'être l'organe de ce groupe, le plus ancien de ceux qui existent à Lyon. Ses présidents successifs ont été MM. Poulard, président actuel; Boyron, D. médecin; Borivent, pharmacien, Eugène Favier et Romano.

Annouer une production nouvelle du célèbre auteur de : *Qu'est-ce que la propriété?* c'est rendre service à nos lecteurs. M. P.-J. PROUDHON vient de publier, chez Guillaumin, libraire à Paris, rue Richelieu, 14, un ouvrage important et qui forme 2 vol. in-8, sous ce titre : *« Système des contradictions économiques ou philosophie de la misère. »*

ATHÉNÉE MAGNÉTIQUE. — Cette utile société, reconstituée sous la présidence honoraire de M. le baron Dupotet de Sennevoy, a procédé, le 7 octobre, à la formation de son bureau. Ont été nommés, président, M. Gerbaut, D. médecin; secrétaire-général, M. Guinand aîné, ingénieur; secrétaire particulier, M. Dusseigneur, négociant; trésorier, M. Favre, dessinateur; bibliothécaire-archiviste, M. Morhange, rentier.

— M. Dupotet de Sennevoy devant venir à Lyon au mois de décembre prochain pour faire un deuxième cours

de magnétisme, nous rappelons à nos lecteurs l'avis inséré dans le dernier numéro (p. 79) pour ceux qui voudraient suivre ce cours. — On peut souscrire au bureau de la *Tribune lyonnaise*.

HYGIÈNE. — Nous lisons dans les journaux de Lyon la déclaration suivante :

« Je soussigné Troy, docteur en médecine, chevalier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre royal de Charles III d'Espagne, chirurgien-major de première classe au 14^e régiment d'artillerie en garnison à Lyon, déclare avoir employé la mixture anti-blennorrhagique de M. Bertrand, pharmacien à Lyon, dans le courant du mois de mars 1846 et avoir obtenu la guérison radicale de 25 malades en dix jours, terme moyen; chez quelques-uns de ces malades la guérison a été constatée le sixième jour.

« C'est dans l'intérêt public que je délivre le présent certificat pour servir au besoin

Lyon, le 23 avril 1846. Signé TROY, D. M. »

M. Heyman de Ricqlès nous a adressé, le 26 octobre, une lettre que sa longueur nous empêche d'insérer dans ce numéro.

AVIS aux déposants des caisses d'épargnes. — La loi du 22 janvier 1845 a limité à 2,000 fr. le maximum des dépôts de chaque individu et à compter du 1^{er} janvier prochain l'intérêt cessera d'être alloué.

SOUSCRIPTION BOURDY.

Nous avons fait connaître aux lecteurs, dans plusieurs numéros du journal, le courage civique de ce simple ouvrier qui, fort de son droit, n'a pas craint d'engager une lutte avec les hôpitaux de Lyon pour les forcer à exécuter le testament Comby. On sait que ce généreux et riche citoyen légua, en 1701, aux hospices de Lyon des sommes pour servir à l'éducation de 12 enfants pauvres de Belleville, pour libérer des prisonniers pour dettes le jeudi saint de chaque année et pour recevoir chaque jour trois voyageurs. On sait aussi que ces fondations philanthropiques étaient tombées en désuétude; l'hospice se bornait à donner aux parents des enfants pauvres 50 fr. par an. Bourdy, l'un de ces enfants, est parvenu, par une tenacité digne d'éloges, à mettre les hôpitaux légalement en demeure de remplir leurs obligations. Un premier mémoire a été publié et le défaut d'espace nous a seul empêché jusqu'à ce jour d'en rendre compte. Mais rien n'est terminé, et pour accomplir sa glorieuse tâche, Bourdy a besoin que ses concitoyens lui viennent en aide. Il se propose de publier un nouveau mémoire; c'est pour subvenir aux frais d'impression que la souscription est ouverte. La *Tribune lyonnaise* a été choisie pour servir d'organe à cette souscription, en recueillir le montant et en publier les listes. Nous avons invité les amis du sieur Bourdy à se réunir et à former un comité, lequel pourrait, cette affaire terminée, servir de germe à une institution que l'état actuel de la civilisation rend cependant bien nécessaire, une institution de défense gratuite pour les citoyens pauvres.

En attendant nous invitons tous ceux qui s'intéressent à la cause du faible contre le puissant, d'apporter leur offrande; quelque modeste qu'elle soit, elle sera reçue avec reconnaissance.

UN SCANDALE EN GERME. — Une communauté religieuse que nous nous abstenons de nommer aujourd'hui, a reçu dans son sein une jeune fille qu'elle refuse de rendre à sa mère. Des démarches actives vont être faites et si l'on persiste dans ce refus, nous espérons que la voix de la presse ne sera pas impuissante.

BAISSE DU PRIX DES SOUFFLETS. — On se souvient que M. Bergeron fut condamné à TROIS ANS DE PRISON pour un soufflet donné à M. Emile Girardin qui l'avait gravement insulté. A Lyon, un officier coupable d'une voie de fait semblable envers un citoyen, a été condamné à LA RÉPRIMANDE ET AUX ARRÊTS FORCÉS. — Le *Moniteur judiciaire* du 17 octobre qui rapporte cette condamnation en fait ressortir la gravité. Qu'aurait-il donc dit s'il eût connu le jugement de Bergeron! et encore ce dernier avait-il en sa faveur des circonstances atténuantes qui ont manqué à l'officier sur le sort duquel il s'appitoie.

AFFAIRE CARRIER-ROUGE C. VACHON-IMBERT. — Nous avons déjà entretenu les lecteurs de cette affaire (V. août 1845, p. 45), parce qu'il nous paraît convenable que la presse locale intervienne toutes les fois qu'un obscur citoyen, fort de son droit, plaide contre un homme puissant par sa position sociale. Depuis de longues années un simple industriel, M. Carrier-Rouge, lutte avec courage contre M. Vachon-Imbert, ancien député, ancien adjoint à la mairie de Lyon, riche capitaliste. Toujours vaincu en première instance, ce n'est que devant la Cour qu'il a vu sanctionner ses justes prétentions. Par un arrêt du 24 juillet dernier (V. *Moniteur judiciaire*, 11 août) Vachon-Imbert a été condamné à restituer à Carrier-Rouge des billets qu'il s'était fait remettre par les faillis Ferlat, Marguerat et Humbert, montant à 25,420 fr. ou à payer cette somme; à rapporter à la faillite une créance d'un sieur Duret, etc. Le mémoire publié par Carrier-Rouge et dont la suppression avait

été ordonnée, a été maintenu; enfin l'admission de Vachon-Imbert à la faillite a été subordonnée à la vérification de son compte général par un expert nommé d'office.

VICISSITUDES HUMAINES. — L'un des neveux du major général Martin, M. Louis Martin, frère du député du Rhône, est en ce moment en prison pour dettes. Nous pensons que ce serait le cas de se souvenir que le major-général Martin a légué à la ville de Lyon des sommes considérables pour la libération des prisonniers pour dettes et ne serait-il pas juste qu'un membre de sa famille fut appelé à jouir du bienfait de cette institution?

INDÉPENDANCE DU BARREAU. — Pourrait-on croire qu'une corporation puissante par le talent, par le prestige de l'éloquence, par les services qu'elle rend à la société, par le nombre même, ne jouit pas d'une complète indépendance?... C'est vainement que l'ordre des avocats prétend soumettre la force au droit, suivant la maxime *cedant arma toga*; la toga cache une chaîne pesante, et si nous ôtions le rabat, nous pourrions voir, comme au chien du fabuliste, l'empreinte de fers honteux. Comment cette corporation pourrait-elle être libre lorsqu'elle fait un instrument d'oppression de la discipline qu'elle doit avec raison exercer sur ses membres dans toutes les questions qui regardent l'honneur? lorsqu'elle se met bien souvent au service des rancunes du pouvoir, lorsqu'enfin elle dénie à l'avocat l'exercice des droits du citoyen?

Un exemple récent va prouver ce que nous avançons :

Tout le monde à Lyon se souvient de l'ancien rédacteur du *Précurseur*, M. Anselme Petetin. Son nom est justement honoré dans cette ville, où, comme Alexandre, il a laissé des successeurs et pas de remplaçant. M. Petetin est inscrit au tableau des avocats de Paris, mais il s'est mêlé parfois aux luttes du journalisme. Au mois de novembre dernier, provoqué par la *Presse*, il adressa à cette feuille une lettre dans laquelle, amené par la nécessité de la polémique, à dresser le parallèle de l'avocat et du journaliste, il inséra avec une infinité de précautions oratoires, pour ne blesser personne, la phrase suivante :

« L'avocat devrait toujours défendre les intérêts privés, en s'inspirant consciencieusement et exclusivement de l'esprit de la loi, et pourtant toute cause est plaidée, toute cause trouve un avocat qui l'attaque et un autre qui la protège, et cela en vue d'un lucre personnel. »

Cette phrase, dans son énergique conviction, renferme une vérité frappante; mais la vérité offusque et le conseil de l'ordre s'est ému; il s'est assemblé et a condamné M. Petetin à la réprimande. M. Petetin en a appelé à l'opinion publique, tout au moins il a voulu que le public apprît pourquoi il avait encouru la réprimande de ses pairs (v. le *Siècle*, 31 août) Nous approuvons la conduite de notre ancien confrère; pour un homme d'honneur la réprimande est une peine grave.

A la presse maintenant de juger le conseil de discipline des avocats de Paris. Nous lui demanderons de quel droit il censure une opinion consignée dans un journal. Que l'ordre des avocats apprenne que des journalistes comme M. Anselme Petetin l'honorent plus qu'il ne peut les honorer. Entre un journaliste de talent et un avocat qui n'a fait que ce seul titre, la prééminence est acquise au premier.

Lyon, 28 septembre 1846.

Monsieur le rédacteur,

Dans votre journal d'octobre, en rendant justice au zèle de M. Victor Arnaud, adjoint au maire de Lyon, pour les services qu'il a rendus à la ville, vous dites avec vérité qu'il eût pu agir avec moins de brutalité; mais à en juger par l'égoïsme d'une grande partie de nos bourgeois, on dirait qu'ils veulent justifier les tendances despotiques du pouvoir. Chaque jour les propriétaires de l'intérieur de la ville se réjouissent de ce que l'on ne le bonifie pas et que ce que l'on peut appeler le nouveau Lyon est amélioré au détriment de l'ancien. Eh bien! ces mêmes propriétaires pour qui les maisons seraient d'une bien moindre valeur, si certains quartiers n'étaient régénérés, sont les premiers à faire obstacle aux améliorations projetées. Je citerai la rue *Centrale*, pour laquelle les entrepreneurs rencontrent des difficultés nouvelles. Tel dont la maison vaut 150,000 fr. en demande 400,000; tel autre veut 500,000 fr. de sa maison valant au plus 200,000 fr., etc. Il faudra en venir à des expropriations pour forcer ces propriétaires cupides à recevoir comptant le prix de leurs immeubles d'après un revenu net de 5 p. 100, que bien souvent ils n'obtiennent pas. Le quartier Bourgneuf a aussi grand besoin d'être amélioré, car il est entièrement délaissé. L'autorité a daigné y penser pour les trottoirs; il n'est sorti de résistances qu'elle rencontre de la part des propriétaires chez lesquels il faut supprimer des marches qui avancent sur la voie publique. Ce qu'il y a de singulier, c'est que cette résistance vient de ceux-là même qui ont souvent sollicité en faveur du quartier et ont aspiré au fauteuil municipal. A voir ce qui se passe, ne dirait-on pas que nous sommes à l'époque des contradictions; mais quoi qu'il en soit, je pense que l'autorité ne doit pas céder aux influences, si elle veut se soustraire aux justes récriminations de

partialité, car il est essentiel qu'elle se rappelle que les Français, égaux devant la Charte, le sont également devant la loi sur les trottoirs. Claudius N.

COUR D'ASSISES DU RHONE.

(Troisième session.)

10 AOUT. — Billon, Jenny; David, Mariette, femme Faquet. — Vols dans une maison habitée. — La première 5 ans de prison; la deuxième 6 ans de travaux forcés. — Mes Vachon, Pine-Desgranges.

11 IDEM. — Laugier, Jean-Marie, — vols à l'aide de fausses clefs. — Acquitté. — Me Gastine.

IDEM. — Girier, Victoire, — infanticide. — Acquittée. — Me Grandperret.

12 IDEM. — Meziat, Pierre, — attentat à la pudeur sur une fille de moins de 11 ans; — 4 ans de prison. — Me Berthaud.

IDEM. — Mulsant, Benoît, — attentats à la pudeur, idem.; — 5 ans de réclusion. — Me Rolland.

15 IDEM. — Descombes, Philibert-Henri, — vol avec escalade et effraction; — 4 ans de prison. — Me Achard-James.

IDEM. — Collion, Louis; Dreyon, Jean, — vol avec escalade et effraction; le premier 6 ans de travaux forcés; le deuxième 5 ans de réclusion. — Mes Jules Côte, Henri Gros.

14 IDEM. — Gay, Joseph; Reverand, François; Parent, Joseph; Fournier, Jean; Bernard, Benoît; Genin, Jacques; — sept vols dans des maisons habitées, etc. — Le premier 7 ans de travaux forcés; le deuxième 4 ans de prison; les autres acquittés. — Mes Vachon, Humblot, Pine-Desgranges, Mouillaud et Pezzani.

17 IDEM. — Delorme, Marie; — vols domestique. — 5 ans de prison. — Me Dumont.

IDEM. — Franck, Benoît-Auguste; Gonnissieux, Honoré; Gaudoin, Pierre; — vol de nuit, etc. — Franck et Gaudoin 5 ans de travaux forcés, Gonnissieux 3 ans de prison. — Mes Deprandière, Grandperret, Salès.

18 IDEM. — Couiloux, Claude, — attentat à la pudeur sur une fille de moins de 11 ans. — 5 ans de prison. — Me Chanay.

IDEM. — Berardier, Alban, — viol sur une fille de moins de 15 ans; attentat à la pudeur sur une fille de moins de 11 ans, — 5 ans de réclusion. — Me Juif.

19 IDEM. — Mes Meyret, — banqueroute frauduleuse, renvoyé à la prochaine session.

20 IDEM. — Ducrot, Jean; Chanrion, Benoît, — contrefaçon et émission de monnaies, — le premier acquitté; le deuxième 5 ans de réclusion. — Mes Matagrin, Journal.

IDEM. — Pocat, Jean-Baptiste, — complicité de vol, — acquitté. — Me Vachon.

21 IDEM. — Meunier, Catherine, — vols domestiques, — 5 ans de prison. — Me Berthaud.

IDEM. — Pezieux, Fs-Louis, — tentative d'homicide sur son frère avec préméditation, — travaux forcés à perpétuité. — Me Caillaud.

22 IDEM. — Delorme, Philibert; Rouillé, Pierre; — faux en écriture authentique; — le premier 5 ans de prison, le deuxième acquitté. — Mes Lablatinière, Caillaud.

IDEM. — Reilleux, Charles; — banqueroute frauduleuse; — 4 ans de prison. — Me Parelle.

L'Echo de l'Industrie a cessé de paraître. Ceux de nos lecteurs qui connaissent ce journal n'en seront pas surpris. Il a été rejoint par son aîné l'Echo de la fabrique de 1845, et comme lui le premier service qu'il a rendu à la classe ouvrière est celui de sa mort. Nous n'en dirons pas davantage en ce moment, laissant au public le soin d'apprécier les causes de ces deux chutes.

Conseil des Prud'hommes.

Audience du 30 Septembre 1846.

Un solde de 190 grammes était marqué sur le livre du chef d'atelier Rufin. Ce dernier a fait appeler Maurier pour rectifier l'erreur et en effet le conseil a reconnu que le solde ne devait être que de 90 grammes; en même temps il demandait une indemnité pour frais de montage de métiers, ce point de la contestation a été renvoyé devant arbitres.

D'autres causes ont été renvoyées à huitaine ou en arbitrage; nous rendrons compte de la solution aussitôt qu'elle nous sera connue et nous rappelons à cet égard aux chefs d'atelier que le compte-rendu des audiences du conseil des prud'hommes ne peut atteindre son but qu'autant qu'ils se mettent eux-mêmes en rapport avec le journaliste. Il nous est matériellement impossible d'aller prendre connaissance des arbitrages et par suite de les examiner. Nous ne pouvons pas d'ailleurs savoir s'ils satisfont les parties et ils ne nous appartient pas de nuire à des intérêts privés en croyant les servir. C'est aux parties intéressées à venir nous faire leurs observations; elles trouveront toujours en nous du zèle et le courage nécessaire pour attaquer les abus.

Audience du 7 Octobre.

Le conseil ayant reconnu que le prix courant

d'un velours fabriqué par André pour Tocanier était supérieur à celui offert par ce dernier, l'a condamné à payer 6 fr. 50 c., montant du prix courant.

Le même négociant a été autorisé à faire lever une pièce qu'un chef d'atelier n'avait pas fabriqué dans le délai déterminé par le conseil et une indemnité de 15 fr. lui a été accordée.

Renvoyé devant arbitres de la demande en indemnité pour frais de montage par Perraton contre Verzier.

Audience du 14 Octobre.

Sur la demande de Colusson, prud'homme tulliste ouvrier, contre Butaud pour contrefaçon de tuelles dits floches, le conseil a constaté une copie directe et renvoyé pardevant quatre arbitres pour règlement de l'indemnité.

N. D. R. L'auditoire n'a pas été peu surpris de voir M. Colusson prud'homme élu en qualité d'ouvrier, agir judiciairement en qualité de négociant; il en résulte qu'il appartient à cette dernière classe et dès lors de quel droit représente-t-il au conseil les ouvriers? On se souvient que M. Perret, prud'homme chef d'atelier, étant devenu marchand, donna sa démission. Est-ce que M. Colusson n'aurait pas dû suivre cet exemple?

Le conseil est-il compétent dans une contestation entre ouvriers-fabricans lorsqu'il s'agit d'argent prêt? — Non.

Ainsi jugé entre demoiselle Buffet et Muriaux.

Plusieurs causes pour indemnité de montage de métiers renvoyées devant arbitres; nous rappellerons aux chefs d'atelier l'observation que nous avons faite à cet égard. (V. ci-dessus audience du 30 septembre.)

Les audiences des 21 et 28 octobre n'ont présenté rien de vraiment important à citer.

INDUSTRIE LYONNAISE.

VELOURS FAÇONNÉS DOUBLE PIÈCE. — L'auteur de ce nouveau système appelé, d'après ce que des hommes compétents nous assurent, à un grand et durable succès, M. Brochet, connu par les postes honorables qu'il a occupés dans les premières fabriques lyonnaises, a traité avec plusieurs négocians de Saint-Etienne et de Lyon et il offre la communication de son système de tissage en se réservant la spécialité du découpage de l'étoffe. Cette organisation donnerait la vie à une foule de genres non usités jusqu'à ce jour, surtout ceux dits grandes nouveautés, gilets, robes, écharpes, châles, fichus, principalement aux articles partie velours et partie étoffe. La chambre de commerce est appelée peut-être à rendre un grand service à la fabrique en facilitant la vulgarisation de ce système; nous appelons là dessus son attention.

ROUE EN FER SANS FIN. — M. Roussy, chef d'atelier, ancien prud'homme, pourrait lui seul remplir nos vingt-quatre colonnes quelque compactes qu'elles soient, par le récit des inventions diverses toutes utiles à la fabrique, auxquelles il a donné le jour avec ou sans brevet d'invention. Nous espérons satisfaire un jour la curiosité des lecteurs à ce sujet et rendre à cet honorable citoyen la justice qui lui est due. Aujourd'hui nous nous bornerons à signaler sa roue en fer sans fin. Un motif nous y détermine, c'est la possibilité d'application à d'autres industries que celles de la soie et son utilité pour prévenir les accidens sur les chemins de fer. C'est dans le courant de mars 1858 que M. Roussy a exécuté cet ingénieux appareil. Relativement à la fabrique cette roue peut s'adapter à tous les régulateurs, elle n'a point de dents et peut donner toutes les réductions voulues; cent mille mouvements pour trois centimètres d'étoffe. Relativement à l'industrie en général, elle peut s'adapter à d'autres mécaniques avec grand avantage, soit pour la justesse soit pour la solidité. Elle offre aux ouvriers une garantie dans l'exécution des travaux dangereux. Les charpentiers, les maçons et autres ouvriers de ce genre pourraient l'adapter aux échelles d'engin lorsqu'ils montent ou descendent des fardeaux; elle préviendrait les accidens auxquels les ouvriers mineurs sont exposés en descendant dans les puits. Enfin cette même roue peut remplacer celles actuelles des wagons employés sur des chemins de fer: lorsqu'on se trouverait menacé par la rencontre de deux convois sur la même ligne, le conducteur pourrait, au moyen de cette roue, arrêter tout seul, sans effort et instantanément tous les wagons, et les voyageurs n'éprouveraient aucun danger; ils seraient même affranchis de toute crainte.

BREVETS d'invention concernant la fabrique, promulgués par ordonnance du 8 septembre (v. Bulletin des lois, n° 1352.)

BRUNET, Philibert. — Système de pliage des chaînes imprimées et chinées.

GONNET, Pierre. — Brochés de suspensoir pour le pliage des cartons des métiers Jacquard.

RATIGNIER fils, Jean. — Moulin pour broyer l'indigo destiné à la teinture.

ROGET, Jean. — Procédé de tissage. — Le brevet a été pris en commun avec MM. Commarmond, directeur du musée, Calvat-Rogniat et Gab. Bertin, ancien notaire, associés de Roget pour l'exploitation de ce procédé.

N. D. R. Nous croyons devoir appeler l'attention sur l'invention de M. Roget qui nous est connue depuis longtemps et qui est appelée à faire une sensation profonde dans la fabrique lorsque les procédés seront livrés au commerce.

POLICE CORRECTIONNELLE DE LYON.

LES FERRANDINIERS ET LES UNIONISTES. — Nous avons rendu compte dans notre numéro de septembre (p. 70) d'une rixe de compagnonnage entre les ferrandiniers (1) et les unionistes qui a eu lieu le 16 août dernier, rue Bodin. Cette triste affaire a reçu son dénouement à la police correctionnelle de Lyon: trois audiences ont été consacrées aux débats, celle des 30 septembre, 1er et 2 octobre; Me Chanay a plaidé pour les premiers, Me Mouillaud pour les seconds. Le tribunal a condamné plusieurs ouvriers à un emprisonnement d'un mois à six mois, suivant la gravité des charges qui sont résultées des débats.

Maintenant que la justice a prononcé, c'est aux ouvriers des deux sociétés, c'est aux ouvriers de tous les compagnonnages que nous nous adressons. Que signifient ces discordes fratricides? ne sont-elles pas un obstacle au progrès, au triomphe de la classe prolétaire? que le force cette dernière ne tirerait-elle pas de l'union de tous ses membres, du pacte fédéral qui unirait les diverses sociétés? Espérons que les ouvriers comprendront enfin leurs véritables intérêts et s'abstiendront non-seulement de luttes féroces indignes de l'humanité, mais s'uniront étroitement quelques soient leurs couleurs et leurs rites.

Nous profitons de cette occasion pour réparer un oubli causé par l'immense quantité de livres et de brochures que chaque jour on nous apporte pour en rendre compte.

M. Girault, l'un des fondateurs de la colonie agricole de Mettray a publié récemment divers opuscules adressés également à la classe ouvrière, 1° Code d'éducation, 2° Aux compagnons et aux ouvriers, 3° La boussole, 4° Réflexions philosophiques sur le compagnonnage et le tour de France. Tous ces opuscules qui sont empreints d'une morale sage et d'une philanthropie éclairée se vendent chez l'éditeur à Lyon petite rue Mercière n° 7; à Paris, quai Voltaire 21, chez Allouard, libraire. La presse a été unanime dans ses éloges; nous sommes heureux de joindre notre voix à celle de nos confrères.

(1) Le nom de ferrandiniers provient de celui d'une ancienne étoffe appelée ferrandine et nullement comme le dit le Moniteur judiciaire, du nom de l'un des fondateurs de la société, appelé Ferrand. Nous ne savons non plus où ce journal a pris que les réunions des ferrandiniers avaient dégénéré en orgies et en débauches; c'est une infâme calomnie. — Quant aux unionistes ils doivent leur formation au compagnon Moreau et comme leur nom l'indique ils veulent unir entre eux tous les ouvriers sans distinction de profession.

RAPPORT de M. le président de la Société de garantie contre le piquage d'once, à l'assemblée générale, tenue le 3 février 1846 à l'Hôtel-de-Ville, salle Henri IV.

Messieurs, les résultats obtenus par la société de garantie durant le semestre écoulé vous donneront une idée de l'impulsion d'ordre et de vitalité que vos résolutions doivent imprimer à notre industrie. Ces résultats, il faut l'espérer, détermineront à se rallier à une œuvre de bien public ceux de vos confrères qui, comme vous, veulent franchement voir régner la dignité dans leur profession, et comprennent qu'en recueillant une partie des fruits de vos efforts et de vos sacrifices, il est juste de participer à vos charges.

Votre société marche à son but sous l'égide et par les encouragements des autorités, de la magistrature et du parquet. Elle compte dans son sein les fabricants les plus dévoués à l'ordre et au progrès de l'industrie lyonnaise. Elle forme par leur concours un centre d'activité capable de sonder avec vigueur les fraudes, les vols, les abus de confiance, propagés d'une manière effrayante dans toutes les branches et dans tous les rangs de la fabrication et du commerce des soieries.

Cette société procure aux fabricants des ressources pour faire éclore ou appliquer des améliorations industrielles, pour envisager avec quelques portées les questions douanières, qui réagissent si puissamment sur le sort des fabriques, et dans lesquelles l'industrie des soieries a été trop souvent sacrifiée à d'autres, dont l'existence est un problème pour le pays. C'est ainsi que vous vous êtes associés aux vœux de la masse des fabricants, en adressant diverses pétitions d'un grand intérêt pour l'exploitation des soieries. M. le maire de Lyon et député du Rhône, les a, dans sa bienveillance, présentées et recommandées aux ministres et même à notre auguste monarque.

Vous jugerez, Messieurs, si la voie que vous poursuivez, n'est point la meilleure pour parer aux perturbations, qui, dans nos manufactures apparaissent de plus en plus intenses, accablent si fortement notre intéressante population industrielle et altèrent profondément la prospérité de la cité.

Les soustractions commises à la teinture ont, il est vrai, diminué; mais elles n'ont pas entièrement cessé. Il est indispensable d'apporter la plus grande vigilance sur une matière aussi précieuse que la soie, sur laquelle, sans des précautions spéciales, les détournements combinés deviennent imperceptibles. Tout sociétaire peut parfaitement s'abriter des vols commis à la teinture, mais il faut rigoureusement (même à l'égard des teinturiers les plus estimables, car leurs ouvriers peuvent dérober; actuellement encore, il en est sous l'écrasement pour de semblables délits), il faut, disons-nous, faire sur toutes les teintures quelques épreuves par le système Arnaud, employer la mystérieuse combinaison de ses fils de panning, et rompre toutes relations avec les teinturiers qui ne rendraient pas habituellement leurs teintures suivant les calculs arithmétiques que fournissent les opérations d'épreuves. Les sociétaires ont à leur disposition l'expérience et le travail de l'agent vérificateur de la société; ils peuvent puiser d'utiles renseignements près le conseil d'administration.

Nous vous rappelons nos pressantes recommandations pour les soies que vous confiez à l'ouvraison. La facilité d'y prélever, le lucre que cela procure excitent trop souvent la cupidité pour que vous n'employiez pas le système Arnaud, par lequel on peut reconnaître exactement les surcharges et posséder un titre contre de fâcheuses éventualités. Assurément, ceux des sociétaires qui seraient ainsi spoliés ne sauraient l'attribuer qu'à leur propre incurie, en se persuadant que toute fraude ou différence en moins, sur la matière, se résout par une véritable perte de numéraire.

L'action de la police, sans amener devant les tribunaux tous les ignobles agents du piquage d'once, a été plus active que jamais. Outre les sévères et nombreux châtimens qu'ont amenés ses persévérantes recherches, elle a considérablement entravé ce trafic illicite, qui naguère, s'exerçait librement. Si les piqueurs d'once ont déployé des roueries nouvelles, la surveillance de la police s'est étendue dans toutes leurs manœuvres; ses poursuites ont pénétré dans tous leurs refuges. Mais une cause qui contribue à perpétuer ce clandestin commerce, réside dans la légèreté avec laquelle se vendent aux trafiquiers les matières de rebut, et se livrent ainsi des titres pour couvrir les soies volées ou recélées. Vos intérêts, bien entendus, vous commandent de n'avoir aucun rapport avec des acheteurs dont la moralité ne serait pas noire.

Actuellement la police, mieux éclairée sur le piquage d'once, dirige dans toutes les circonstances de sérieuses investigations. C'est ainsi qu'un employé infidèle a été arrêté avec six de ses complices, qui pourront encore amener la découverte de ramifications coupables. Avant l'influence de votre société, cette scandaleuse affaire, comme beaucoup d'autres, se serait probablement arrangée sans qu'une répression laissât de traces salutaires.

La prévoyance qui vous guide contre le vol des matières, s'est communiquée parmi tous les agents de l'ordre public. Des soies dérobées ont été saisies et les porteurs arrêtés aux barrières de l'octroi. Votre société cherche à développer ces bonnes dispositions en donnant des encouragements et en prêtant son assistance dans toutes les occasions et à toutes les personnes qui concourent à son but de loyauté, même aux fabricants qui ne figurent pas dans ses rangs honorables.

La société stéphanoise de garantie, constituée par vos suggestions, suit vos traces. Les journaux ont annoncé ses découvertes et ses poursuites contre des délinquants en piquage d'once. L'entente qui existe entre ces deux sociétés, leur facilite les moyens de prévenir ou de réprimer le commerce illicite des matières que les habiles exercent d'une ville à l'autre.

La société lyonnaise des déchets que vous avez patronnée, fonctionne depuis le 25 juin dernier. La situation prospère de son premier semestre donne l'espérance qu'elle réalisera les intentions de ses fondateurs, consistant à priver les voleurs et les receleurs des factures à l'aide desquelles ils assignent une origine licite à toute matière saisie quelque soit son mérite, prétenant avec un aplomb imperturbable que toute soie en leur possession provient de peignes, guidanes, pièces ourdies, soldes, enfin des écarts, chappés ou défilés dont ils ont su profiter, et dont ils peuvent opérer la transmission de manière à voiler des manœuvres suspectes et s'abriter mutuellement des poursuites qui leur seraient intentées. C'est à vous, messieurs, à compléter votre œuvre en réservant à cette société une préférence absolue dans la vente de vos matières de solde, et en encourageant tout fabricant ou marchand de soie à vous imiter, afin d'obtenir des garanties vraiment indispensables contre toutes les chances de vol auxquelles vous êtes exposés. Le capital de cinq mille francs, que vous aviez généreusement voté pour faciliter l'établissement de cette société, ne sera sans doute pas employé; votre conseil d'administration n'étant pas autorisé à changer en spéculation lucrative un vote de dévouement pour la chose publique.

La suite au prochain numéro.

exprimé dans des séances précédentes. Le public eût donc lieu d'être étonné en apprenant que M. le préfet avait pris un arrêté autorisant la compagnie des eaux de Royes à exploiter la grande voierie. Ce pouvait être légal, mais c'était se mettre en opposition avec le conseil municipal pour satisfaire l'amour-propre de M. Terme; on nous assure que cet arrêté vient d'être retiré.

GUILLOTIÈRE. — L'élection de M. Lornage avait été annulée par la préfecture, parce que M. Richard-Vitton, scrutateur et candidat ministériel, avait dit après le premier tour de scrutin: « le ballottage a lieu entre M. Lornage et moi. » — La préfecture, saisie d'une protestation de M. Collomb, prétendait, dans sa pudeur électorale, que c'était une influence coupable. Il est vrai que son candidat avait échoué et il est encore vrai que c'était ce candidat malheureux qui avait lui-même proféré ces paroles; en sorte qu'il serait toujours facile au pouvoir de faire annuler une élection qui lui déplaît, car il ne manquerait pas de compères et il aurait une arme à deux tranchants. Lorsque le candidat de l'autorité serait nommé, tout serait pour le mieux et on n'aurait aucun égard aux protestations; lorsque l'opposition triompherait, alors on ferait du rigorisme. Les électeurs de la Guillotière n'ont pas voulu servir cette combinaison: appelés à se prononcer de nouveau, M. Lornage a obtenu 79 voix, tandis qu'il n'avait été précédemment nommé qu'à la simple majorité; M. Collomb, l'auteur complaisant de la protestation, a eu 39 voix, et M. Richard-Vitton DEUX.

ALMANACHS (1). — Le mois qui vient de s'écouler a vu paraître les divers almanachs que le peuple attend avec impatience, car ce sont ses livres; ils forment sa bibliothèque et nous pourrions dire avec justice que le progrès a élevé ces modestes productions au rang des meilleurs livres. Un seul de ces almanachs est en retard: celui dit ICARIEN, publié par M. Cabet, du moins ne nous est-il pas encore parvenu. Nous allons, en attendant, passer les autres en revue et d'abord nous devons dire qu'ils nous ont paru supérieurs sous le rapport typographique comme sous celui du choix des matières, à ceux précédents et nous le dirons principalement pour l'ALMANACH DE FRANCE le plus ancien de tous. L'agriculture, les sciences et arts y occupent une grande place, trop grande peut-être, parce que cela lui ôte la variété désirable. Cependant si nous ne le recommandons pas d'avantage aux ouvriers c'est moins à raison de cette spécialité qu'à raison de l'esprit dans lequel il est conçu.

— En place nous n'aurons que des éloges pour l'ALMANACH POPULAIRE, dont celui de 1847 est le 14^e, et pour l'ALMANACH DE LA FRANCE DÉMOCRATIQUE, arrivé à sa troisième année. La citation de la table des matières et le nom des auteurs sont la meilleure recommandation de ces deux ouvrages. L'ALMANACH POPULAIRE, édité par Pagnerre, contient entre autres articles les frères Briol par Attaroché; la Terreur blanche par Vaulabelle; une Fable de Luchambauie et d'autres articles remarquables qu'il serait trop long de citer, par MM. Frédéric Degeorge, Carnot, Corne, Arago, David (d'Angers), Charles Ledru, etc. — L'ALMANACH DE LA FRANCE DÉMOCRATIQUE, édité par M. Bouton, nous a paru supérieur par le choix des morceaux qui le composent. Les vieux Conventionnels par Lucien de la Hodde; la deuxième Défense de Raspail; le chan. du Forgeron par Lamennais; Question des salaires, par Voyer-d'Argenson; les quatre sergens de la Rochelle, par Alph. Esquiros; des coalitions d'ouvriers par un anonyme; Mad. Pochet et la chambre des députés, par Henri; Organisation du travail (Compagnie des industries unies); Origine de la bourgeoisie, par Robert (du Var), revue par Victor Bouton, etc. Tous les articles de cet almanach, empreints du patriotisme le plus pur, écrits avec talent, motivent suffisamment notre préférence dans le cas où le choix serait indispensable; mais on regrettera toujours celui qu'on n'aura pas acheté.

L'ALMANACH PROPHÉTIQUE, 7^e année; l'ALMANACH COMIQUE, 6^e année; et l'ALMANACH IMPÉRIAL, 2^e année, méritent d'être lus; leurs auteurs ont suivi le conseil du poète de mêler le plaisant à l'utile, utile dulci. — L'ALMANACH DE L'ILLUSTRATION est toujours doré sur tranche.

Il ne nous reste plus pour compléter cette revue, car nous laissons de côté la foule des almanachs insignifiants, qu'à parler de l'ALMANACH PHALANSTÉRIEN que la librairie sociétaire publie pour la 3^e année. Nous n'avons pas à le recommander aux disciples de Fourier, leur est indispensable, mais nous le recommanderons aux hommes désireux de s'instruire et amis du progrès quelles que soient d'ailleurs leurs doctrines; nous leur le recommanderons comme un livre instructif et agréable. Il est enrichi cette année du portrait de Fourier: le génie et la vertu resplendent sur la physionomie de ce philosophe vraiment auguste.

(1) En vente à Lyon, chez tous les libraires au prix de 50 c. chacun.

PLANÈTE LEVERRIER. — On sait que Fourier, l'illustre révélateur de la science sociale, a émis des idées cosmogoniques dont l'étrangeté a fait sourire de pitié les savans. Par exemple il prétendait que le système solaire

n'était pas complètement vérifié et que pour en compléter l'harmonie plusieurs planètes restaient à découvrir. M. Leverrier, partant de cette donnée, est parvenu, par la voie seule du calcul, à trouver une planète qui manquait dans l'orbite d'Uranus; il a indiqué la place précise où elle devait être, et sur cette indication M. Galle, de l'observatoire de Berlin, a découvert la planète inconnue jusqu'à ce jour. Cette découverte a fait une grande sensation dans le monde savant, et sur la proposition de M. Arago on a donné le nom de *Leverrier* à cet astre nouveau. M. Leverrier a été nommé officier de la Légion-d'Honneur.

INVENTIONS ET DÉCOUVERTES.

ARBALÈTE DE SAUVETAGE. — M. Lemethey, capitaine de port au Havre, a inventé un instrument de sauvetage au moyen duquel on peut porter secours à une grande distance et quelle que soit l'élévation, à des personnes en danger de périr, soit par incendie soit par naufrage.

COTON-POUDRE. — MM. Boescher, professeur à Francfort et Schoenbein, professeur à Bâle, prétendent avoir trouvé le moyen de rendre le coton fulminant et explosible.

HYGIÈNE PUBLIQUE. — M. Jacques Domange vient de faire à Paris l'essai d'un système de vidange atmosphérique. Les matières sont précipitées par la force de l'air dans des tonneaux dans lesquels on a opéré le vide.

NÉCROLOGIE. — M. Victor-Joseph-Etienne de Jouy, né à Jouy, vallée de Bièvre (Seine-et-Oise), en 1769, membre de l'Académie française, et qui a eu sous la restauration une grande célébrité, est mort le 4 septembre. Il fut l'un des auteurs de *la Minerve*, et il a fait, en collaboration de M. Jay, *l'Ermitte de la chaussée d'Antin*. On lui doit encore le libretto de *la Vestale*, pour lequel le prix décennal lui a été accordé; les librettos de *Fernand Cortez*, *des Amazones*, *des Abencerrages*, *des Bayalères*, etc. Auteur dramatique, il a donné au théâtre les tragédies de *Sylla*, *l'Empereur Julien*, *Bélisaire* et plusieurs vaudevilles.

— La demoiselle *Plâtre*, originaire de l'hospice de la Charité, est morte à Lyon dans les premiers jours de septembre, âgée de 107 ans et six mois.

— Un bon citoyen vient de mourir, M. Marut, fabricant d'étoffes de soie à St-Just. Nous devons un hommage à sa mémoire. Il fut membre du conseil de la commune sous la révolution et ses opinions l'ayant signalé en 1834, il subit une arrestation préventive. Jusqu'au dernier jour il a conservé intactes ses idées démocratiques, dit le *Censeur*, et c'est le plus bel éloge que nous puissions en faire, maintenant que l'on n'est jamais sûr de retrouver dans l'homme du jour le croyant de la veille.

— Le célèbre financier *Ouvrard* est mort à Londres à l'âge de 80 ans.

— Le maréchal *Bourmont*, l'un des ministres signataires des ordonnances de juillet, est mort. — La gloire de la conquête d'Alger ne saurait compenser ni sa complicité dans le crime de lèse-nation commis par Charles X ni sa trahison en 1815, en désertant la veille de la bataille de Waterloo.

THÉÂTRES. — Revue mensuelle.

Nous aurions pu, dans notre revue du mois dernier, dire quelques mots des représentations de mad. STOLTZ, car ses deux apparitions datent des derniers jours de septembre, et suffisaient pour former notre opinion; mais nous avons cru devoir remettre à ce numéro l'appréciation de cette artiste célèbre.

Madame Stoltz est partie sans avoir donné les quatre représentations pour lesquelles elle avait traité. En présence d'un insuccès trop réel, la direction a senti qu'elle avait accepté des conditions onéreuses, elle s'est permis de le dire, et l'actrice qui n'était pas sans appréhension pour les deux représentations qui lui restaient à donner a jugé sans doute, que les ouvertures qui lui étaient faites lui permettaient de se croire complètement dégagée.

Le jugement du public nous dispense d'aborder l'appréciation du talent de Mad. Stoltz, talent bien réel, mais un peu sur son déclin. Selon nous, le plus grand tort de Mad. Stoltz est d'avoir attendu, pour venir en représentation dans notre ville ce moment fatal où les célébrités les mieux avérées ne subsistent plus que par les souvenirs du passé.

Ce qui est arrivé il y a un an à Duprez, devait arriver à Mad. Stoltz. L'un et l'autre pourront dire que le public de province est injuste, qu'il aime à briser les idoles qu'il adore la capitale; tous deux se feront illusion: le public de province juge autrement que celui de Paris, c'est vrai, mais tous deux subissent les conséquences de leur position. L'un juge avec ses souvenirs et tient plus compte du passé que du présent; l'autre juge sans tenir aucun compte d'un passé auquel il est resté complètement étranger.

DÉJAZET a terminé dignement le cours de ses représentations; douze fois de suite elle a joué *Gentil Bernard*, et l'empressement du public s'est soutenu, et pourtant cette nouveauté si vantée ne mérite sous aucun rapport la réputation qu'on lui a faite. Le rôle de la charmante actrice, le seul dont les auteurs paraissent s'être

QUESTION DES EAUX. — On se souvient que le conseil municipal, dans sa séance du 11 mai dernier (v. p. 38), avait adopté, sur le rapport de M. Prunelle, la distribution publique des eaux du Rhône. Cette délibération avait été prise contrairement à l'avis de M. le maire,

préoccupés, est loin de valoir la plupart de ceux qu'elle avait créés jusqu'à ce jour. Comment expliquer le succès qu'elle obtient dans cette pièce, à Lyon comme à Paris, si ce n'est par cette merveilleuse aptitude à embellir tout ce qu'elle touche, à faire, en un mot, quelque chose de rien.

Il ne nous reste à rendre compte que des merveilleux concerts donnés au Grand-Théâtre par les demoiselles MILANOLLO, car il est inutile de dire que *La Biche au Bois* continue à attirer la foule au Grand-Théâtre. Plus inutile encore de dire que le grand opéra a été quatre dimanches consécutifs, littéralement mas-à-cré en présence d'un public nombreux qui a eu la bonhomie de ne point se fâcher, et pourtant ce n'est pas le temps qui manque à certains de nos artistes pour se livrer aux études sérieuses dont ils auraient tant besoin. Les dernières semaines ont été complètement prises par *La Biche au Bois* et par les concerts intéressants dont nous allons parler. C'est la moindre des choses que le dimanche, le seul jour réservé aux représentations d'un genre auquel on a tout sacrifié, comme nous l'avons déjà dit, des artistes qui se sont préparé toute une semaine viennent faire preuve..... au moins de bon vouloir. *La Biche au Bois* verra peut-être arriver le terme de ses succès; les demoiselles Milanollo iront demander à d'autres villes les couronnes qui ne leur manqueraient pas. Que nous restera-t-il alors, nous le demandons? Exceptons toutefois de cette critique nos deux excellentes cantatrices dont le zèle et le talent bien réel est digne d'éloges à tous égards.

Les demoiselles Milanollo sont arrivées à Lyon précédées d'une réputation bien réelle, mais qui ne dépassait pas le cercle assez restreint des véritables amateurs. L'affiche annonçait timidement deux concerts et le premier avait attiré peu de monde; aujourd'hui nous sommes au huitième et l'empressement du public ne fait que s'accroître. Trois fois par semaine la salle du Grand-Théâtre présente un aspect inaccoutumé, les plus petites places sont envahies, et les loges, les stalles se peuplent de jeunes et jolies femmes qui, d'ordinaire, ne prodiguent leurs brillantes toilettes que pour les plus grandes solennités. C'est qu'en effet les concerts des demoiselles Milanollo sont pour notre population toute entière de véritables fêtes; c'est que le talent des deux artistes qui mettent ainsi en émoi tout ce qui, dans notre cité, n'est pas absolument indifférent aux arts, est de nature à agir énergiquement sur les masses.

Quant à nous, nous ne nous souvenons pas d'avoir jamais assisté, à Lyon, à une soirée plus intéressante que celle où elles ont paru pour la première fois sur notre scène.

L'idée de deux femmes jouant du violon, produit sur tout le monde un effet assez disgracieux; joignez à cela que l'âge des deux virtuoses permettait de supposer que l'on allait avoir à faire à deux de ces enfants prodiges comme on en voit tant, enfants célèbres à douze ou quinze ans et qui disparaissent on ne sait trop comment au moment même où ils devraient tenir ce que promet leur jeunesse. Il était donc impossible à tout le monde de venir à ce premier concert, autrement qu'avec des préventions que la réalité a bien vite fait disparaître.

Mlle Thérèse s'est présentée la première, usant naturellement de son droit d'aînesse, et dès le premier morceau, le public a compris qu'il avait à faire non pas à un artiste en herbe, à qui il faut tenir compte de sa jeunesse et de son inexpérience, mais bien à une artiste consommée, ne reculant devant aucune difficulté, et surtout, car c'est à nos yeux son plus grand mérite, donnant à la musique qu'elle choisit une couleur vraie, un sentiment exquis. L'artiste était dès-lors jugée.

Alors a commencé cette série de bravos et d'ovations qui n'ont fait que croître à chaque concert, mais qui, ce soir là notamment, avaient un caractère tout particulier d'enthousiasme.

Mlle Maria, la plus jeune s'est immédiatement présentée, et la grâce et la vivacité qui la caractérisent, l'ont de suite mise en bons rapports avec le public. Son jeu brillant et hardi, la puissance du son qu'elle tire de son instrument ont prouvé que, tout en marchant sur les traces de son aînée, elle avait su se frayer une autre route.

Nous ne chercherons pas à établir une comparaison entre ces deux natures de talent si différentes, c'est ici une simple question de goût. Toutefois, nous pouvons dire hardiment que l'aînée possède une supériorité bien réelle sur plus d'un point; les morceaux de composition qu'elle a joués dans tous ses concerts suffiraient pour lui donner des titres à cette supériorité, bien naturelle du reste, si l'on réfléchit qu'elle a deux ans de plus que sa sœur, et qu'en marchant ainsi qu'elles l'ont fait toutes deux à pas de géants dans la route frayée par les grands maîtres, deux ans suffisent pour établir une distance énorme entre deux êtres également doués de toutes les qualités que l'étude seule ne saurait faire acquérir.

Inutile d'ajouter que l'enthousiasme du petit nombre de spectateurs qui s'étaient risqués à cette première soirée est allé réveiller dès le jour suivant les indifférents qui se méfient des réclames des journaux, mais qui plus encore se méfient des artistes en représentation qui négligent les petits moyens de charlatanisme, si fort usités dans notre siècle, et bientôt la grande nouvelle, passant de bouche en bouche, a décidé jusqu'aux plus paresseux. Félicitons le directeur d'avoir trouvé, chez les demoiselles Milanollo, une modération qui n'est guère dans les mœurs des artistes célèbres, modération qui lui a permis de maintenir le prix ordinaire des places, et de réaliser cependant de belles recettes, mais nous sera-t-il permis de le tirer un moment du bien être qu'il goûte, pour lui rappeler que chaque chose a son lendemain.

Quand donc pensera-t-il à compléter sa troupe d'opéra? K.

Nous recevons sur le Grand-Théâtre de Lyon un article de M. C..., que sa longueur nous empêche de reproduire et qui d'ailleurs ferait à peu près double emploi. Nous nous bornerons à en extraire l'appréciation suivante des artistes attachés à cette scène.

Après un juste hommage au talent hors ligne de M. LIGIER, notre correspondant ajoute qu'il serait à désirer que TONY et Mad. Virginie MARIN eussent souvent l'occasion de jouer avec des tragédiens parce que l'art dramatique aurait bientôt, et surtout dans le premier, des sujets distingués.

Nous passons sous silence ce qui concerne madame STOLTZ, il ne faut pas insulter aux puissances déchues; nous préférons continuer la revue artistique de M. C...

« Mad. VIDMANN a toute l'étoffe nécessaire pour devenir une tragédienne lyrique de premier ordre; entre autres qualités elle possède surtout celle de savoir écouter; sa physionomie exprime tous les mouvements de son âme et on peut lire facilement dans ses traits ce qui doit se passer au fond de son cœur. Nous félicitons d'autant plus Mad. Widmann de cette précieuse faculté qu'elle devient chaque jour plus rare au théâtre. »

Pour nous faire connaître CHAUNIER, M. C... le prend dans l'opéra de *Charles VI*. « L'opéra si national de Charles VI, dit-il, généralement bien rendu à Lyon, obtient toujours du public une faveur marquée, c'est qu'aussi tout dans cet ouvrage respire un air de patriotisme et de liberté qui réveille un peu ce sentiment que l'on cherche à étouffer dans le peuple mais sans pouvoir y réussir. Chaunier qui chante fort bien le rôle du dauphin et qui le joue convenablement se fait toujours applaudir dans les énergiques couplets *guerre aux tyrans*, il les chante avec toute la puissance de sa voix et avec l'accent de la haine contre l'étranger. Deux salves d'applaudissements ont été sa récompense et c'était justice, il nous a montré aussi qu'il ne lui était pas impossible d'assouplir sa voix. La manière dont il a chanté le passage *gentille Odette* mérite autant d'applaudissements selon nous que le fameux *ne règnera* qui a soulevé la salle entière; l'un a dû même lui coûter plus de travail que l'autre. »

« Que Chaunier travaille, qu'il étudie les personnages qu'il doit représenter, les bons conseils de lui manqueront pas. Qu'il sache distinguer une critique sage et amie, sévère même par fois, de la critique ou malveillante ou intéressée: »

« POITEVIN est toujours un *Raymond* plein de douceur et de franchise dans son amour pour la France et son roi et dans sa haine pour les anglais. Mad. HEBERT perle et trille le rôle de *Isabeau de Bavière*, mieux probablement qu'Isabeau ne le faisait elle-même, quoiqu'on lui fasse chanter une fort jolie vilanelle. AUJAC remplira sans doute, toujours en attendant, le rôle de *Bedford* jusqu'au mois d'avril. Et la direction se plaint de l'exigence des Lyonnais! »

THÉÂTRE DE LA GALERIE DE L'ARGUE.

Enfin M. Robin a ouvert son *Palais enchanté*; il nous a donné sa première soirée si vivement attendue le jeudi 22 octobre. M. Robin fait bien les choses: théâtre fraîchement décoré, de plus éclairé au gaz. Cet habile physicien est pour nous une vieille connaissance, sa réputation est toute faite, aussi le public ne lui a pas fait défaut. La société était nombreuse et choisie, c'est que M. Robin n'est pas un physicien ordinaire mais un artiste distingué; rien ne lui est impossible, c'est un véritable enchanteur; ses tours de cartes tiennent du prestige et sont nouveaux. Son *petit indien* est un mathématicien du premier ordre; son *meunier* ne se contente pas de mouder le blé que lui donne son maître, il fait avec la farine d'excellent gâteau sur lesquels mille petits yeux sont braqués avec convoitise; c'est un meunier modèle, il rend avec exactitude le son et la farine. La *voltige des cartes*, la *bouteille infernale*, les *canards*, le *peloton de laine*, sont des tours charmants auxquels le public a donné de nombreux applaudissements.

Mais ce qui mérite une mention spéciale, c'est la *pêche à l'épervier*. M. Robin prend un tapis, le présente aux regards des spectateurs, il ne contient rien, alors il le lance comme un filet et soudain il vous présente un bocal plein d'eau et de jolis poissons rouge. Cherchez le secret de cette pêche miraculeuse; en attendant M. Robin y met de la bonne volonté, et pour nous apprendre à faire comme lui, il prend de nouveau le tapis, le place sur l'épaule, le lance une seconde fois; mais ce ne sont plus des poissons, (M. Robin ne se répète pas); il fait sortir une quantité de pigeons et de poulets vivants. Ce tour admirable a mérité à M. Robin des applaudissements frénétiques. Heureusement la salle est solide.

Cette charmante soirée a été terminée par le *Diaphanorama*, spectacle inconnu à Lyon; nous ne nous souvenons pas d'avoir vu rien de pareil. Les tableaux sont vraiment remarquables; les changements s'opèrent d'une manière parfaite et par un procédé en quelque sorte magi-

que. On ne comprend pas que l'optique puisse aller jusque là. — Nous serions embarrassé de décrire le *Diaphanorama*, car comment expliquer, par des paroles, la présence d'un point de vue nouveau sortant en quelque sorte tout créé de celui qu'on a sous les yeux et sans que l'attention la plus parfaite puisse préciser l'instant où l'un finit, où l'autre commence. Nous voyons une ferme, les chars de foin sont là, auprès est un bœuf qui mange et rumine; nous les voyons et sans nous en apercevoir, en moins d'une seconde, voici le Kremlin ou tel autre point de vue qui s'avance. Comme objet d'art le *Diaphanorama* nous semble mériter l'attention publique.

Nous n'avons donc que des éloges à adresser à M. Robin et ils sont sincères. Philibert C...

M. Robin a donné une séance au profit des inondés de la Loire. C'est un acte d'autant plus méritoire de sa part qu'il a éprouvé lui-même il y a peu de temps un grave accident qui lui a fait subir une perte immense.

LE TRIOMPHE D'UN JOUR.

AUX HOMMES DU POUVOIR.

D'un glorieux succès goûtez la douce ivresse,
Et laissez vos vaincus les plaintes, la tristesse.
Votre triomphe est beau: qui l'ose contester?
Il surpasse vos vœux: qui pourrait en douter?
Méprisez hautement les clameurs de l'envie;
Vous n'avez qu'un seul but; le bien de la patrie.
Poursuivez à grands pas vos desseins glorieux,
L'Europe vous admire, elle a pour vous des vœux.
Adorateurs fervents de la noble Angleterre,
A tous les potentats empressés de complaire,
Rien ne doit vous coûter pour servir leurs projets.
Loin de prêter l'appui qu'attendaient leurs sujets,
De la cause des rois défenseurs pleins de zèle,
Contre les nations vous combattez pour elle.
Vainement la Pologne enfanta des héros;
Ces braves sont tombés sous le fer des boureaux!
Pour se donner à vous demandait une armée;
Prête à briser les fers rivés par les tyrans,
La Syrie appelait nos drapeaux triomphants;
Les peuples, à l'envi, briguaient notre alliance;
L'univers attendait ses destins de la France!
Dès la liberté nous montrant le chemin,
Promettait le secours de sa puissante main,
Et guidant nos soldats de victoire en victoire,
Réservait à vos noms des pages dans l'histoire.
Vous eussiez vu les rois frémir d'un vain courroux,
Et l'Europe affranchie embrasser vos genoux.

Mais ce n'est plus le fer qui doit porter la guerre;
L'or seul est tout puissant pour subjuguier la terre!
Peuples abandonnés, cessez d'être surpris...
Il fallait conserver une paix à tout prix!
Rêvez la liberté; formez des vœux stériles
Pour des jours plus heureux... Nos ministres habiles
Consistent en ces deux mots: recevoir et donner!
Un talisman vainqueur, écartant les obstacles,
En leurs savantes mains accomplit des miracles.
Les suffrages sont chers, mais, pour les acheter,
N'ont-ils pas un budget?... Peut-on mieux employer
Cet or, fruit du travail de l'humble prolétaire,
Qu'à soudoyer le vote acquis au ministère?
Laissez la calomnie aiguiser tous ses traits;
Vous saurez la confondre, à force de bienfaits.
La paix, acquise au prix de nombreux sacrifices
A de votre pouvoir signalés prémices.
Pour comprimer l'élan des révolutions,
Vous avez renversé le char des factions.
Ces forts, qui de Paris emprisonnent l'enceinte
De tout bon citoyen ont éloigné la crainte;
La gloire en est à vous, et tous les vrais Français,
En bénissant vos noms, partagent vos succès!
Qu'importe que l'envie, en sa jalouse rage,
A vos heureux travaux refuse son suffrage?
De la prospérité savourez les douceurs;
Aux amis du pouvoir prodiguez des faveurs.
Des dignités, de l'or... bien juste récompense
Que leur doit accorder votre reconnaissance!
Vos préfets n'ont-ils pas, secondant vos efforts,
Pour rallier des voix, épuisé nos trésors?
Contre leur dévouement c'est en vain qu'on proteste;
Tous les moyens sont bons, quand le succès nous reste.
Voyez vos candidats venir avec chaleur
Tendre une main amie au modeste électeur,
Pour gagner son suffrage, entasser les promesses!
Le but est-il atteint, à force de bassesses,
La scène change alors: le nouveau député
Accueille l'électeur d'un air de majesté,
Et tous ces beaux dehors de ferveur amicale
Restent en-velés dans l'urne électorale.
Mais il faut l'avouer, tous ces pièges adroits
Pour le bien du pays amènent d'heureux choix;
Que désirer de plus? La France heureuse et fière
Parmi ses députés voit siéger *Liadière*,
Et *Larnac*, et *Mahul*, qui sans jamais parler
Par leurs votes muets ont su se signaler;
Plougoulin, dont Toulouse a consacré la gloire,
Hébert, dont le nom seul vaut un réquisitoire;
Terme, digne rival du fameux Fulchiron,

Surpasse notre espoir... il mérite son nom!
Sauzet, phraseur pompeux, fier de sa renommée,
 Va reprendre au fauteuil sa place accoutumée;
Martin, que Lyon voit au rang de ses élus,
 Avait beaucoup promis, mais il tient encor plus.
 Voilà de vos trois cents la glorieuse élite;
 Le reste est moins connu; mais tous ont leur mérite.
 Seides du pouvoir, à votre volonté
 Leur noble dévouement jamais n'a résisté;
 Et si dans les combats chacun d'eux est une ombre,
 Le scrutin vous rassure... on vote par le nombre.
 Pourriez-vous redouter ces rares opposans,
 Faible minorité qui compte dans ses rangs
 Tous ces grands orateurs dont la voix éloquente
 Au sein du parlement, retentit triomphante,
 Lorsque vos champions, au silence obstinés,
 A demeurer muets semblent déterminés...

Enfin nous revoyons cette chambre immortelle,
 Phénomène éclatant apparu sous Villele;
 Ce qu'il fit de plus grand vous l'avez surpassé;
 Son astre est par le vôtre à jamais éclipsé.

A l'œuvre, maintenant; car la lutte commence!
 C'est un combat mortel entre vous et la France!
 Redoublez vos efforts pour en sortir vainqueurs.
 Jetez, à pleines mains, à vos lâches flauteurs,
 L'or que vous arrachez aux mains du prolétaire,
 Dont l'impôt, chaque jour, dévore le salaire.
 Qu'importe, dites-vous? au travail condamné
 A souffrir tous les maux n'est-il pas destiné?
 Mais ne craignez-vous pas que sa lente justice
 Ne se révolte enfin contre votre avarice?
 Et que las de payer l'infâme trahison,
 Il ne se lève un jour pour demander raison?
 Jouissez toutefois d'un reste de puissance;
 A vous un vain succès; au peuple, l'espérance
 De voir briller le jour appelé par ses vœux,
 Où secouant le joug de ce repos honteux
 Qui depuis si longtemps la retient enchaînée,
 La France accomplira sa noble destinée.
 Alors on la verra, brisant d'indignes fers,
 Triomphante, imposer ses lois à l'univers!
 Goûtez donc les douceurs d'un triomphe frivole;
 Le présent vous sourit, mais l'espoir nous console.
 Peuples, votre long deuil est bien près de finir;
 Oubliez le passé, songez à l'avenir!...

Ch.-F. DEVERT.

Lyon, 26 septembre 1846.

LE FEU.

TRADITION TIRÉE DES ANNALES DE KACHMIR.

Suite. Voyez page 73.

La nuit était venue aussi noire que le chaos, mais il ne s'égarait pas.

Voici qu'un froissement prolongé courut à travers les halliers, et que quelque chose, une forme oblongue et bondissante, passa comme l'éclair près du jeune homme.

Il crut entrevoir un grand animal emportant sur son échine un objet indistinct.

Il reste immobile, la langue glacée, tous les membres dégouttant d'une sueur froide; puis jetant un cri plus terrible que celui de la bête féroce, il voulut s'élaner à sa poursuite; mais tout s'était évanoui, le bruit et la course, et rien ne lui répondait que le vent dans les dômes mobiles de la forêt.

Le malheureux se roula sur la terre en poussant des gémissements aussi lugubres que ceux de l'ourse dont un tigre affamé vient de dévorer les nourrissons.

Soudain, pendant un intervalle que l'épuisement de ses forces imposait à ses plaintes, il lui sembla qu'une voix faible et douloureuse s'élevait proche de lui, pour ainsi dire comme l'écho de la sienne.

Il se souleva sur ses deux mains, le cou tendu, l'oreille au vent, et bondit presque aussitôt vers cet accent bien connu.

La voix allait s'affaiblissant, et s'éteignit au fond d'une source à demi cachée sous les roseaux, lorsqu'il en atteignit le bord.

La forêt retentit au même instant d'une lourde chute, suivie du frémissement de l'eau qui jaillissait au loin; puis, ce fut le bruit d'un être vivant qui se débattait dans l'onde tournoyante.

Le jeune homme reparut bientôt sur l'eau, s'accrochant d'une main aux tiges coriaces des plantes fluviales, de l'autre attirant après lui un corps humain qui semblait inanimé.

C'était celui de sa compagne.

Il la déposa sur l'herbe, ruisselante et glacée. Ses carresses la rappellèrent non sans peine à la vie, et il comprit à ses paroles, entrecoupées de gestes d'effroi, que, saisie de terreur aux hurlements et à l'approche de la bête, sa fuite précipitée l'avait fait tomber dans un autre danger, auquel les herbes dures et fortes qui garnissaient la source, et les secours de son époux l'avaient seuls arrachée.

Hélas! si elle l'avait échappé à ce péril lui-même, elle ne devait pas en éviter les suites funestes. Le passage d'une violente émotion d'épouvante au froid saisissant de la source avait bouleversé tout son être: un frisson de glace parcourut ses veines, et ses sens l'abandonnèrent de nouveau dans les bras de son époux.

Le malheureux la crut morte: il appliqua sa bouche sur le cœur de sa compagne, et il ne le sentit plus battre sous ses lèvres.

Son courage et ses forces étaient épuisés: il se coucha près d'elle pour mourir aussi.

Il lui sembla qu'il aurait peu de temps à attendre, car il sentait l'air manquer à ses poumons et sa respiration lutter péniblement contre une oppression qu'il prenait pour celle de la mort. L'atmosphère était lourde et sulfureuse, et de longs murmures rasaient les herbes frémissantes et les rameaux inférieurs des arbres dont les cimes s'affaiblissaient en silence.

Tout à coup une rafale immense s'élança en sifflant du sommet des montagnes, et fit ployer comme une seule tige le peuple innombrable de végétaux qui en couronnait toutes les pentes. Une lueur éblouissante éclaira les plus secrètes ténèbres du bois. Une détonation roulante, prodigieuse, infinie, fit trembler jusque dans ses roches les plus impénétrables l'écorce terrestre qui les portait.

Le jeune homme crut que le monde allait finir avec lui et sa bien-aimée. Il releva la tête; l'air moins pesant ne refoulait plus la respiration dans sa gorge haletante; les ombres avaient repris possession de l'horizon presque entier; seulement, du côté d'un pic abrupt, couvert de tuyas et de sombres ifs, le rayonnement d'une vive clarté arrivait jusqu'à lui à travers le feuillage des aëlimarans.

Il se redressa, frappé de stupeur: une impulsion machinale, ou je ne sais quel vague espoir l'entraînait vers cette lumière flamboyante. Il franchit rapidement le plateau, et gravit d'une haleine sur la montagne où brillait le phénomène.

Un grand if frappé de la foudre agitait sur la plus haute cime un panache de flamme.

Le sauvage recula effrayé: le feu du ciel, le seul que pour lors connaissent les humains, n'était pour eux qu'un objet d'horreur, qu'un être surnaturel, malléable et terrible, divinité qu'ils fuyaient et n'adoraient pas.

Mais ce mouvement de crainte s'évanouit comme l'éclair: l'essence mystérieuse ne pouvait que donner la mort!

Le jeune homme s'avança lentement fronçant le sourcil, et allongeant les bras, avec des murmures de colère, vers les langues ardentes qui se tordaient et serpentaient autour de l'arbre.

A mesure qu'il approchait, une sensation extraordinaire pénétrait tout son corps, une douce chaleur vivifiait ses membres fatigués, sechaient ses cheveux d'eau et de sueur, s'insinuaient dans toutes ses veines.

La suite au prochain n°.

CANCANS POLITIQUES ET AUTRES.

On vient de publier un chant intitulé *la Guizotine*. Nous en extrayons le passage suivant et le refrain:

Un roi qu'on surnomme le chauve,
 Me guida pour mater Pritchard;
 Contre le Normand, guerrier fauve,
 Son or lui servit de rempart. (bis)
 Viennent des dangers pour la France
 On me verra plein de fierté,
 Par une heureuse indemnité,
 Ménager encore sa vaillance.

En place, mes trois cents!
 A mon commandement,
 Votez, votez les lois d'amour } bis.
 Que je vais mettre au jour.

Sur les ailes du temps les programmes s'envolent.

Plusieurs députés.

ROCHAS,

DÉGRAISSEUR POUR LA FABRIQUE,

Demeure actuellement rue Coisevox, n° 2, au 2^e, à l'angle de la rue Vieille-Monnaie.

NOTA. Il fabrique et loue des peignes à un prix modéré. (173)

EDOUARD VASSERAT, ARBITRE DE COMMERCE.

A VENDRE une fabrique de cartons à 20 minutes de Lyon, — plus 45,000 cartons. — FONDS de mercerie aux Brotteaux. — PARTIE de bretelles assorties et outils. Le tout avec facilité pour les payemens.

S'adresser à M. Vasserat, avant 9 heures du matin ou de 4 à 4 heures du soir. (179)

HISTOIRE PITTORESQUE DE LA FRANC-MAÇONNERIE, par MM. Kauffmann et Cherpin. — 23 livraisons à 50 c. — Le prix, en souscrivant d'avance, est de dix francs. Il sera porté à quinze francs après la publication de la dernière livraison. — On souscrit à Lyon chez M. Cherpin, au bureau du Censeur, rue des Célestins, 6; — à Paris, chez MM. Astier, libraire, rue Saint-Louis, 17 et Berlandier, rue de l'Eperon-Saint-André-des-Arts, 7; — à Marseille, chez M. Coiterau-Gueydon, rue de l'Etrieu, n° 35. (177)

MES GLANES, ou la moisson du pauvre, par Ph. OLIVIER; 1 vol. in-12, prix 2 fr.

Se vend chez l'auteur, rue Coste, 109, à la Croix-Rousse. (174)

N. D. R. Nous rendrons compte de cet ouvrage d'un ouvrier lyonnais.

M. PICARD, inventeur des souches de cheminées en plâtré verni vert avec tête en fonte indestructible, prévient MM. les propriétaires et entrepreneurs de bâtiments qu'une cheminée de ce genre est établie sur les toits de la maison neuve place des Jacobins. S'adresser, pour en faire de semblables, chez M. Picard, quai Bon-Rencontre, n° 65. (175)

COMPTABILITÉ commerciale et science de la banque, professée par M. Nordheim. — Le cours s'ouvrira au commencement de ce mois.

Le professeur prendra 5 à 6 élèves de 15 à 16 ans et s'engage de les placer très avantageusement à la fin de leurs études. S'adresser rue Clermont, 9. (178)

TRAVERS,

MARCHAND DE VIN, TRAITERIE,

Rue Casse-Froide près la boucherie des Terreaux, sert à dîner à 1 fr. 25 c. avec la bouteille; il tient des pensionnaires et sert à la portion. (181)

PUBLICATIONS UTILES ET POPULAIRES.

A NOS LECTEURS.

La librairie parisienne ne paraît pas devoir être très féconde cet hiver. On n'annonce qu'un petit nombre d'ouvrages importants, parmi lesquels figure, sous le titre de PATRIA, un livre depuis longtemps préparé par les savants auteurs d'UN MILLION DE FAITS, et qui est lui-même le million de faits relatifs à la France. Les mêmes éditeurs, J.-J. DUBOCHET, LE CHEVALIER et Co, entrés avec tant de succès dans la voie des Publications utiles et populaires, mettront en vente presque en même temps la première livraison d'une collection de CENT TRAITÉS sur les sciences, les lettres et l'industrie; chaque livraison avec des gravures dans le texte, contenant la matière de plus de cinq feuilles ordinaires, compose un traité et se vend 25 centimes. Les noms les plus considérables dans la science concourent à la rédaction de cette collection, dont le titre principal indique le but: INSTRUCTION POUR LE PEUPLE. Il a été publié à Edimbourg, sous le titre d'Information for the people, un ouvrage du même genre, qui s'est vendu en Angleterre à 100,000 exemplaires; il semble que l'ouvrage français s'est inspiré de l'intention utile de l'ouvrage anglais; puisse-t-il obtenir la même fortune! nous le souhaitons pour ceux auxquels il est destiné. — Adresser franco les demandes de ses ouvrages à la librairie J.-J. Dubochet, Lechevalier et Co, rue Richelieu, 160, à Paris. — S'adresser également aux principaux libraires de notre ville et de notre département. (181)

GUILBERT ET DORIER,

Libraires-éditeurs, ont transféré leurs magasins rue Puits-Gaillot, n° 5. — Ils ont acquis la librairie et le cabinet de lecture MIDAN qui était rue Lafont, n° 4, et ils préviennent les personnes qui ont souscrit à des ouvrages publiés par livraisons qu'ils peuvent faire retirer la suite des ouvrages en souscription. Le cabinet de lecture vient d'être augmenté d'un nombre considérable de nouveautés. (176)

GUÉRISON

DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, Gales, Rougeurs, Goutte, Rhumatismes, Ulcères, Ecoulements, Pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,

PAR LE SIROP VÉGÉTAL DÉPURATIF DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de médecine et de pharmacie, Publié par ordre exprès du Gouvernement.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX: 5 FRANCS LE FLACON.

S'ADRESER, A LYON, A LA PHARMACIE, rue Palais-Grillet, n° 23. (119-9)

Le propriétaire-gérant, BILLION.

Lyon. — Impr. POMMET, rue de l'Archevêché, 3.

SUPPLEMENT.

GROUPE PHALANSTÉRIEN

DES TRAVAILLEURS DE LYON.

Discours et toasts prononcés au banquet anniversaire de la mort de Charles Fourier, le dimanche 18 octobre 1846.

A l'issue du banquet et au moment du dessert, M. le président a porté un toast

A Charles Fourier !

Il a développé la mission providentielle du révélateur de la science sociale. Ce toast a été accueilli avec des applaudissements unanimes. Il a ensuite donné la parole à M. GUY qui a porté un toast

A la fusion des phalanstériens !

M. GUY l'a fait précéder de sages réflexions sur la nécessité d'accorder, à la civilisation expirante, la tolérance que réclament les préjugés qu'elle a fait naître, et c'est pourquoi il invite les disciples de Fourier à s'unir intimement, afin que leur zèle échauffe les tièdes.

M. MOREL obtient la parole, et après quelques considérations sur l'indifférence, il porte un toast
A M. Barrier, l'ardent propagateur de la science sociale (1).

M. JOLY s'adresse à la femme; il réclame son émancipation et c'est aux disciples de Fourier à en donner l'exemple par leur conduite. Son discours est terminé par un toast

Aux dames présentes au banquet.

Comme pour répondre à cet appel, une dame se lève et lit les vers suivants composés pour la cérémonie par M. Ch-F. DEVERT.

ATTENDONS L'AVENIR!

Un sage de nos jours, un immortel génie,
Pour code du bonheur proclama l'harmonie!
Aux cœurs intelligents et lassés de souffrir
Fourier vint annoncer un meilleur avenir.
Ramenons, a-t-il dit, le bonheur sur la terre,
Et, pour y parvenir, répandons la lumière;
Des préjugés vieillissants bravant l'autorité,
Délivrons l'univers de leur joug redouté.
Sous la loi du plus fort, pauvre esclave enchaînée,
La femme a trop longtemps maudits sa destinée;
Permettons à l'amour méconnu parmi nous
De former ces liens que lui seul rend si doux!
Préservez du besoin la vieillesse et l'enfance!
Que partout le travail ramenant l'abondance,
Bannissant pour toujours le vol, la pauvreté,
Proscrive l'égoïsme et la cupidité.
Peuples, donnez au monde une face nouvelle;
Tendez-vous l'un à l'autre une main fraternelle;
Et l'harmonie, alors, noble fille des cieux,
Descendra sur la terre où l'appellent nos vœux!

Ainsi parla le sage, annonçant la doctrine
Qu'il puisa dans son cœur. Sa morale est divine,
Et déjà l'espérance, allumant son flambeau,
Faisait à ses regards briller un jour nouveau!

Mais ce siècle qui dort au penchant d'un abîme,
Entend-il les accents de cette voix sublime?
D'un zèle généreux ce langage inspiré
Sera-t-il de la foule à jamais ignoré?
Est-ce un rêve enchanteur? faut-il chercher encore
A l'horizon lointain, la séduisante Aurore
Du jour calme et serein à nos désirs rendu,
Gage d'un avenir si longtemps attendu?
Verra-t-on, délivrés d'une odieuse chaîne,
Les peuples abjurer la discorde et la haine?
Et sous l'empire heureux de la fraternité
Puissons-nous voir bientôt fleurir la liberté!

M. Marius CHASTAING prononce le discours suivant :

Messieurs, dans ce banquet, simple agape, auquel les disciples de Fourier nous convient, quelques diverses que puissent être nos opinions, un principe commun nous rassemble. Ce principe est celui de la fraternité humaine. Nous devons donc profiter de cette circonstance pour semer des idées utiles, afin que de cette enceinte elles se répandent au dehors et se propagent. C'est ainsi que se forme l'opinion publique. Collection des sentiments

(1) M. BARRIER, chirurgien-major désigné de l'hospice de Lyon, auteur d'un ouvrage remarquable sur l'hygiène, est l'un des disciples les plus dévoués de la doctrine sociétaire. Il vient de faire paraître une *Esquisse d'une analogie entre l'homme et l'humanité*. Cet opuscule intéressant et qui contient des idées neuves, publié dans la *Revue du Lyonnais* (liv. 141, p. 216) a été tiré à part et se vend au prix de 60 cent. chez MM. Guilbert et Dorian, libraires, rue Puits-Gaillot, n° 3.

individuels multipliés par une progression géométrique continue, l'opinion publique est toute puissante. Nul ne l'ignore, les princes de la terre eux-mêmes courbent la tête sous son joug.

Qui que vous soyez, à quelque école que vous apparteniez, hommes amis du progrès! hommes qui voyez des frères dans les autres hommes et voulez qu'ils soient libres comme vous voulez être libres! égaux avec vous comme vous voulez être les égaux de tous! disciples de Fourier, disciples de Cabet, de Leroux, de Proudhon, qu'importe! vous êtes les soldats de la même cause, le triomphe de l'humanité souffrante est votre seul but.

Ainsi l'on voit marcher sous un même drapeau, mais avec des enseignes différentes, des armées alliées conduites par leurs chefs coalisés dans un même intérêt.

Le drapeau qui doit nous rallier tous est celui de la démocratie. Le but que nous devons atteindre est l'émancipation physique et morale de la classe prolétaire: émancipation de l'homme, de la femme, de l'enfant. — C'est-à-dire abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme, de la femme par l'homme, de l'enfant par l'homme et la femme (1); car toutes les tyrannies s'enchaînent. Plus de tyrannies: la liberté pour tous avec la morale pour loi et Dieu pour principe de la loi.

Toutes les doctrines sociales qui s'agitent au sein de la société actuelle sont nées de la démocratie; la démocratie les renferme toutes, seule elle peut leur donner l'essor, leur procurer la possibilité de se mouvoir et de vaincre.

Car il n'est à vrai dire que deux principes, l'aristocratie et la démocratie, et depuis l'origine du monde ils sont en lutte. C'est la guerre du bien et du mal, c'est Abrahama et Oromaze.

L'aristocratie, qu'elle soit le résultat de la naissance ou de la fortune; c'est, en vertu de la loi, l'asservissement du grand nombre à quelques-uns, la domination de l'être fort sur l'être faible; c'est la négation de la fraternité, de la liberté, de l'égalité.

Et des hommes de bonne foi, des hommes pleins d'amour pour leurs frères, ont dit cependant aux prolétaires:

« Cessez des luttes vaines et irritantes. L'aristocratie souffre elle-même des discordes sociales, il faut l'éclairer et nous la rallierons; alors tous ensemble, nous pourrons arriver à un ordre de choses meilleur. »

Paroles de paix que notre cœur pourrait avouer mais que notre raison repousse.

Paroles décevantes et que l'expérience, la conscience humaine réprovent.

Non, l'aristocratie ne saurait abdiquer volontairement. Ce serait se suicider elle-même. Elle ne l'a jamais fait, elle ne le fera jamais.

Nous tous donc qui n'appartenons par aucun lien à l'aristocratie ou qui les avons rompus, nous tous qui sommes et voulons être peuple; nous tous qui croyons en un seul Dieu, père de tous les hommes; en un Dieu qui n'a pas créé des castes destinées à parquer l'espèce humaine en oppresseurs et en opprimés, en exploités et exploités, en riches et pauvres, en oisifs et en salariés, en tyrans et esclaves, nous devons nous rallier sous l'étendard de la démocratie.

La démocratie seule peut féconder l'arbre du progrès. C'est en général de son sein, mais toujours en s'inspirant d'elle, que sont sortis ces êtres divins, flambeaux de l'humanité, dont la parole puissante, dont le courage, le martyre même ont frayé à la civilisation des sentiers inconnus avant eux.

C'est toujours au nom de la liberté, de la fraternité, de l'égalité, au nom de la démocratie que se sont accomplies les grandes révolutions politiques, et c'est sous l'égide de celles-ci que les révolutions sociales ont renouvelé les civilisations antérieures.

De Moïse à Jésus-Christ; de l'émancipateur Galiléen à la Convention, de cette dernière à nos jours, nous voyons toujours une transformation politique précéder la transformation sociale.

Ne calomniez donc pas notre âge. — C'est au soleil de juillet que sont éclos les divers systèmes sociétaires aujourd'hui en discussion. La Restauration, comme l'empire, aurait étouffé la manifestation des germes contenus dans la *Théorie des quatre mouvements* de Fourier, dans les *Lettres écrites de Genève* de Saint-Simon.

Il me serait facile d'étendre les considérations logiques qui se rattachent à cet ordre d'idées, mais ce n'est ni le temps ni le lieu et je me bornerai à vous répéter les paroles pleines de sens d'un des rédacteurs de la *Revue sociale*; il les adresse aux démocrates et aux socialistes: « Appelez donc les socialistes à votre secours, dit-il aux premiers, et ne les repoussez plus pour n'en être plus repoussés. » Et il ajoute « Les socialistes ont, ainsi que vous, donné dans un excès en rejetant avec dédain vos principes politiques. » — Cet aveu, fait par un des maîtres de la science sociale, est précieux à recueillir et doit mettre fin à tout discord.

(1) La *Démocratie pacifique* a raconté la tentative de suicide d'une jeune fille que ses parents voulaient forcer à entrer comme artiste au théâtre, malgré sa répugnance pour cette profession. — N'a-t-on pas vu d'autres parents infâmes spéculer sur le désespoir de leurs filles? — Et la loi sur le travail des enfants dans les manufactures n'a-t-elle pas pour but d'arrêter une spéculation odieuse sur de jeunes enfants, spéculation qui n'a pas toujours pour excuse la misère de la famille.

Je vous propose donc, Messieurs, un toast
A l'alliance des doctrines sociales et de la démocratie!

M. Auguste MORLOX reçoit la parole et s'exprime en ces termes :

Messieurs, le 19 avril dernier vous avez célébré l'anniversaire de la naissance de Charles Fourier; aujourd'hui vous êtes réunis en sa mémoire, pour ne pas perdre le souvenir de cet homme de bien, à qui l'humanité sera redevable d'une part de sa délivrance. Mais, Messieurs, tout en reconnaissant ce qu'il y a de bon et d'utile dans la théorie de Fourier, qui a le mérite incontestable d'avoir consacré une grande partie de sa vie au travail d'une régénération sociale, permettez-moi d'exprimer mon admiration et mon attachement pour les principes d'égalité, de liberté et de fraternité, dont je ne trouve pas l'application dans le système de votre maître. Fourier, dualiste, semble ne pas l'être en politique-socialisme, car suivant cet homme célèbre de nos jours le socialisme peut s'établir sous quelque régime politique que ce soit; sous le pouvoir absolu comme sous le pouvoir constitutionnel, tout aussi bien que sous le pouvoir démocratique. Il me semble qu'à cet égard Fourier n'a pas bien envisagé la question du double ressort, car l'harmonie sociale vient de l'entente cordiale des hommes gouvernés et administrés suivant la loi de Dieu, qui est la démocratie politique et sociale préchée par les anciens sectateurs égalitaires. Avec un ordre de choses, la possession commune ferait place à la possession individuelle, et le peuple ne serait plus en proie à l'exploitation ni soumis par la misère. Ainsi, tout en admirant ce que Fourier a conçu de bien, surtout en fait d'organisation du travail par séries, je crois que cette organisation ne sera salutairement applicable que par un gouvernement démocratique et un système social de solidarité et de communion égales, où l'on rompra, comme nous le faisons aujourd'hui, le pain fraternel; système par lequel l'égalité, la fraternité, la liberté proclamées par le Christ et la révolution de 1789 deviendront une vérité et sans lesquels le corps social sera paralysé, puisqu'il lui manquera les principes d'organisme nécessaires à sa solution.

M. POULARD, président, prononce le discours suivant :

Messieurs, au dernier banquet phalanstérien qui eût lieu au nom du groupe des travailleurs, vous me permittez de lire un dialogue entre un harmonien et un civilisé. Ce dialogue, qui traitait en courant des points principaux de notre doctrine, laissait néanmoins un vide immense pour les esprits studieux qui ayant reconnu l'élévation du génie de Fourier, sont restés dans un vague indéfini pour n'avoir pas pu s'expliquer ce qu'ils appelaient ses *excentricités*; ces points délicats où la science de nos jours est venue se briser, et qui lui ont valu quelque peu de ridicule de la part de gens à jugement trop hâté, qui ont plus d'esprit que de pénétration. Ces questions, dis-je, qui ont paru plus ou moins fondées, même à quelques-uns de ses partisans, ne se peuvent expliquer qu'en accordant à Fourier d'avoir joué de facultés extra-humaines, faveurs du reste dont il n'aurait pas été le premier à jouir, et pour s'en convaincre il suffirait de consulter l'histoire privée des grands hommes qui ont vécu dans tous les âges. C'est ainsi qu'il a l'air de se poser comme prophète et de dire à l'humanité: Voilà le sentier par où tu dois passer; c'est en vain que tes regards en cherchent d'autres; et les débats sociaux aboutiront à l'harmonie; et du chaos où les intérêts privés se débattaient il s'élèvera la commune phalanstérienne.

On est sans doute étonné et comme stupéfié de la hardiesse de ces prévisions, mais cet étonnement diminue quand on songe que cette prévision pourrait bien être un simple calcul, semblable à celui que trace un habile général qui, après son travail, s'endort dans une quiétude qui escompte les profits du lendemain. Il me souvient d'un savant qui disait qu'il n'y avait pas de chances malheureuses pour l'habile homme.

Mais si notre maître se fut borné à ces simples conjectures on n'y eût pas pris garde. Il est allé plus loin; nouvel Hercule il a escaladé les cieux; il semble en avoir mesuré l'étendue, avoir interrogé ou analysé les corps sidéraux pour en rapporter à notre globe la cause des différents phénomènes que nous y observons et observerons dans la suite des âges; comme quand il détermine l'anéantissement de telles races de quadrupèdes devant être remplacées par telle autre que nous ne possédons pas encore, mais qui plus belle devra être affectée à de nouveaux besoins; eh bien, Messieurs, cela a-t-il le droit de nous tant surprendre quand nous avons lu Buffon et Cuvier qui nous enseignent la destruction successive de plusieurs races d'animaux dont les ossements fossiles se montrent aujourd'hui dans nos cabinets d'histoire naturelle.

Mais il semble aussi se perdre dans les données bizarres de l'astrologie, quand il attribue telle végétation à l'influence de Mars, de Saturne, etc.

En cela, Messieurs, je réponds que si notre siècle revendique pour lui les sciences positives, les siècles qui l'ont devancé, quoiqu'infatués des erreurs de l'astrologie judiciaire, n'en ont pas moins eu leurs génies, qui font encore secrètement le désespoir des savans de nos jours! Eh bien! je les compare à Fourier. Tant qu'on le comprend on l'admire, mais dès qu'il sort de la voie où nous

pouvons le suivre, dès qu'il sort du cercle de nos connaissances, nous supposons qu'il raffole.

Examinons un instant si les savants de nos jours n'en auraient pas pensé de même des savants de l'antiquité? D'où nous est venu la chimie, sinon de l'alchimie que nous dénonçons hardiment! trop hardiment sans doute, car si l'on consulte l'opinion des chimistes sur les Basile Valentin, les Raymond Lulle, les Bernard Trévisan, les Geber, les Morienus et tant d'autres, ils vous répondront que ces anciens étaient des grands génies, des puits de science, mais qu'ils donnaient dans des excentricités en prétendant avoir trouvé la pierre philosophale et transmué les métaux.

Si l'on s'adresse aux médecins et qu'on leur parle de Van-Helmont, de Paracelse, de Butler, même réponse: c'étaient de grands génies, mais ils prétendaient posséder des arcanes à l'aide desquels ils guérissaient instantanément un grand nombre de maladies.... et notre art ayant décidé que cela est impossible, nous en concluons que ces grands médecins avaient des hallucinations.

Enfin aujourd'hui la science ne nie-t-elle pas la seconde vue des sujets magnétisés! que ne nie-t-on pas de nos jours?

Celui qui a découvert les belles propriétés de la vapeur, n'est-il pas mort misérablement comme fou dans un hospice d'aliénés!

Combien fallut-il de temps à Christophe Colomb pour convaincre les Castillans qu'il se pouvait faire qu'il existât un continent au-delà des mers. Et le Christ qui nous apportait l'amour et la réparation, n'est-il pas mort sur un gibet et tourné en dérision par les juifs?

Je me résume, Messieurs, et je dis qu'un semblable système de dénégation, à propos de telle limite que nous ne pouvons franchir, avec des gens que nous sommes forcés d'admirer partout ailleurs, est au moins insoutenable; car il ne s'est vu que parmi les fous des éclairs de lucidité mêlés à l'absurde et à la déraison.

Fourier est toujours conséquent avec lui-même, soit qu'il traite de socialisme, soit que l'intuition l'emporte loin des lieux qui nous sont familiers; et, de petit à petit, nous parviendrons à le suivre plus loin, si nous ne fermons pas, par notre vanité, la porte à notre compréhension, comme a fait la chimie et surtout la médecine, qui nous a privés des faveurs les plus précieuses de son art en se donnant l'air de rendre justice à son propre bon sens.

Rappelons-nous surtout, Messieurs, que l'on a vu déjà des siècles revenir sur le jugement des siècles qui les avaient précédés! Que devient aujourd'hui l'école Voltairienne qui pourtant avait débordé les savants et les philosophes?

Empreinte qu'elle est des caractères les plus distinctifs de la vérité, la doctrine de Fourier est appelée à franchir les âges et à entraîner dans sa voie les hommes en général, pauvres et riches, sujets et rois, car tous, quelque part, petite ou grande que le sort nous ait départi, nous sommes loin encore d'avoir atteint le but social.

Quelle est donc cette vanité en vertu de laquelle nous rejeterions une doctrine par cette simple raison que quelques parties échappent à notre entendement? pendant que nous ne nous comprenons pas nous-mêmes, pendant que notre aveuglement est tel que nous serions fort en peine de décider la moindre chose sur la question de l'âme humaine, de son mobile et de sa source?

Pendant que quelque part où nous tournions les yeux nous voyons des merveilles et que tout dans la nature est énigme pour nous.

Notre propre vie est un mystère; nous ne comprenons pas seulement comment un grain de blé jeté en terre germe et se multiplie en passant par la putréfaction et la mort. Toutes ces choses s'opèrent pourtant sous nos regards; nous ne les comprenons pas, nous faisons plus, nous n'y faisons pas attention.

Notre indifférence vis-à-vis des prodiges qui nous environnent ne nous abandonnerait-elle que lorsque nous nous trouvons sollicités par le génie d'un philosophe humanitaire qui vient nous prouver qu'il a trouvé le moyen de nous arracher au chaos où nous sommes ensevelis.

Notre intelligence ne se réveillerait-elle que pour nous engager à mordre la main qui vient panser et guérir nos infirmités.

Non, Messieurs, les phalanstériens ont puisé la foi dans les œuvres immortelles de leur digne maître. Ils l'y ont recueillie, parce que celui-ci l'y a semée!... Sur chacune de ses pages sublimes la vérité a posé son sceau divin. Ses paroles les plus hasardées renferment un sens profond et dont l'explication est facile pour ceux qui ont bien voulu prendre la peine de descendre dans quelques-uns des détours du labyrinthe de la nature avec la lumière de la foi et de la raison.

Ah! Messieurs, si tous les enchantements que la nature tient en réserve pour les siècles à venir venaient subitement se dérouler à nos yeux, si toutes les découvertes qui restent à faire dans cet immense laboratoire nous étaient étalées, combien seraient éclipsées ce que nous appelons les excentricités du maître. Nous comprendrions alors qu'il n'a rien exagéré, mais au contraire qu'il a beaucoup sacrifié à la médiocrité de nos connaissances et à l'état d'adolescence où les sciences végètent encore aujourd'hui.

Ce discours rappelant la cosmogonie si peu étudiée et par conséquent si peu comprise de Fourier, M. CHASTAING demande la parole et rappelle en peu

de mots qu'un disciple de Fourier, M. Leverrier, vient de donner à cette cosmogonie jugée excentrique une consécration éclatante. S'appuyant sur la doctrine de l'illustre philosophe et par la simple voie du calcul, il a découvert une planète que Fourier avait indiqué devoir exister. M. Leverrier a dit aux astronomes: *Cherchez, elle doit être dans tel endroit et vous la trouverez.* En effet on l'a trouvée à la place même indiquée. Ce fait, qui n'est sujet à aucune contestation, ouvre à la science un champ nouveau et c'est à Fourier que l'honneur premier en revient. Déjà bien longtemps avant cette découverte un de nos convives, a ajouté M. Chastaing, M. Guy, véritablement poète en cette occasion, car poète et prophète sont synonymes a dit (v. *Hymne à Fourier*, 1^{re} année, p. 78):

Du firmament tandis qu'un groupe d'astres
Vient compléter notre univers.

Certes à l'époque où M. Guy de Lyon a composé cet hymne il ne pouvait prévoir la découverte de la planète à laquelle par une juste reconnaissance on a donné le nom de Leverrier. En conséquence M. Chastaing propose un toast avec enthousiasme:

A M. Leverrier.

M. SAGE lit un discours de M. Remond qui a pour but de porter un toast:

Au dévouement.

La longueur de ce discours nous empêche de le reproduire; nous nous bornerons à l'analyser. M. Remond prend pour texte ces paroles de l'Evangile: « La foi sans les bonnes œuvres est une foi morte; les bonnes œuvres sans la foi sont des œuvres mortes. » Il parcourt l'histoire des sectes philosophiques anciennes et il montre que, s'adressant aux hommes riches et influents, elles n'ont cependant rien produit de durable, tandis que la doctrine de Jésus, prêchée aux hommes simples et ignorants, aux prolétaires, est devenue une religion, parce qu'elle a été acceptée par des hommes de dévouement.

Après ce discours M. le président ayant cru remarquer des tendances par trop divergentes de la doctrine de Fourier, a rappelé que la cérémonie avait pour but de célébrer la gloire de ce grand réformateur; que si le groupe phalanstérien des travailleurs y conviait et accueillait avec joie les disciples des autres écoles sociétaires, c'était afin de montrer que, malgré leurs opinions diverses, les hommes étaient frères, mais nullement par indifférence pour la doctrine sociétaire, ou pour faire appel à une controverse qui ne serait pas convenable dans un banquet.

La parole est donnée à M. Marius CONCHON, qui prononce le discours suivant:

Je regrette vivement de ne pouvoir me joindre à vous afin de propager, par un discours, les sublimes pensées de Charles Fourier; trop jeune encore pour pouvoir bien comprendre tout ce qu'il y a de beau dans ce système que certains critiques de nos jours ont qualifié d'utopie.

Je ne doute pas qu'avec de la persévérance et le secours de la presse nous arrivions à un bon résultat.

C'est pour rendre hommage au dévouement de ces hommes qui ne craignent pas de sacrifier leur fortune, leur avenir et même leur indépendance, que je vous propose de porter un toast à tous les journaux patriotes sans exception: Au *National* comme à la *Réforme*! à la *Démocratie pacifique* organe de la doctrine de l'illustre Fourier comme au *Populaire* organe de la doctrine communiste, dont M. Cabet est l'apôtre énergique et dévoué! à l'*Atelier*, que de simples ouvriers rédigent dans des vues d'améliorations pratiques, et à la *Fraternité*, que d'autres ouvriers rédigent dans des vues de rénovation sociale! à la *Revue sociale* de Pierre Leroux, dont le nom seul est un drapeau! à l'*Enquête sociale* d'un pair de France philanthrope, le vicomte Dubouchage. Enfin au *Censeur* et à notre *Tribune lyonnaise* qui, s'appuyant sur les principes d'une démocratie intelligente, résume et popularise au sein de notre cité toutes ces doctrines diverses en la forme, mais semblables au fond parce que toutes prennent leur source dans un sentiment généreux; toutes ont pour but le progrès humanitaire et pour devise ces mots qui servent de légende au 19^e siècle.

Liberté, égalité, fraternité, solidarité.

La série des discours étant épuisée, M. JOLY chante l'*Appel aux travailleurs* de VINARD, que nous insérerons dans un prochain numéro, d'après la demande de l'assemblée, et M. GUY chante à son tour l'hymne harmonien dont il est l'auteur et qu'on peut lire (1^{re} année, p. 78.) Les refrains de ces deux chants sont répétés en chœur.

Sur la demande de M. MAURIN une liste de souscription sera déposée au bureau de la Tribune

lyonnaise, pour faire face aux frais d'impression d'un mémoire qu'un ouvrier de cette ville, M. Bourdy, se propose de publier contre l'hospice de Lyon au sujet de l'inexécution du testament Comby.

D'après la permission de M. le président, MM. Sage et Lardet font circuler un recueil de chansons par M. J.-J. Razuret, tisseur à la Croix-Rousse, intitulé *la Tribune d'un prolétaire* et dont le produit est destiné à venir au secours d'un ouvrier lyonnais frappé de cécité. La collecte a produit 5 fr. 80 c. — Ce recueil se vend au prix de 10 c., chez M. Lardet, plieur, cours des Tapis, n° 1, à la Croix-Rousse, et sa généreuse destination doit engager tout le monde à apporter cette modique offrande.

La séance est terminée par un toast que M. le président porte à M. ROMANO, président du groupe et qui vient de quitter la ville de Lyon. L'assemblée témoigne par ses regrets unanimes combien cette séparation lui est sensible.

MAGNÉTISME.

Le magnétisme somnambulique lucide employé à la découverte des mines et au perfectionnement des sciences et des arts.

Depuis environ 75 ans on parle du magnétisme, des phénomènes et des résultats qu'il produit; depuis cette époque on a beaucoup fait, on a beaucoup dit, on a beaucoup écrit pour ou contre le magnétisme, mais quoi qu'on ait fait, quoi qu'on ait dit, quoi qu'on ait écrit, le magnétisme est encore jusqu'à ce jour, il sera peut-être encore longtemps un grand mystère et pour ses prosélytes et pour ses détracteurs.

Au reste, il n'en saurait être autrement, car ni les uns ni les autres ne connaissent ni la cause, ni le principe de l'agent magnétique. Aussi n'y a-t-il rien de fixe, ni dans la doctrine, ni dans la pratique même de cette science. Au surplus, il n'y a là rien qui doive nous étonner, car la plupart des phénomènes de la nature tout aussi surprenants que ceux du magnétisme, ne sont pas mieux expliqués. Et certes, quand on voit ce qui se passe dans la pile galvanique ou voltaïque, où il suffit de poser les unes sur les autres des plaques de diverses substances, pour qu'une matière qui auparavant ne pouvait être aperçue, forme un courant assez rapide pour décomposer les sels, fondre les métaux et arriver au point de donner à la pensée les moyens de parcourir les plus grandes distances en quelques secondes. (Télégraphes électro-galvaniques.)

Quand on sait encore que la rotation d'un simple plateau de verre sur un coussinet, met en mouvement le fluide électrique, et qu'en dirigeant ce fluide par un conducteur on peut produire à une grande distance des commotions très énergiques, et des effets comparables à ceux de la foudre.

Quand on se figure enfin que la lumière parcourant 4 millions de lieues par minute, nous donne la faculté de reconnaître l'existence des objets placés à plusieurs milliers de lieues de nous, et cela dans un instant, faisant pénétrer le spectacle de l'immensité de la nature entière par une ouverture de la grandeur d'une tête d'épingle, certes, ne sont-ce pas là des phénomènes bien autrement merveilleux que ceux du magnétisme, c'est-à-dire l'influence d'un individu sur un autre individu placé sous sa main ou à la distance de quelques centimètres de lui et encore dans des conditions physiques et morales toutes particulières?

Comme une machine électro-sympathique nerveuse, bien autrement organisée, bien autrement compliquée que la machine électrique ordinaire que la science fait agir dans nos cabinets de physique pour produire l'électricité, peut-il paraître surprenant que le corps de quelques hommes privilégiés agissant sur le corps d'autres personnes faibles, nerveuses, malades même, placées dans des conditions physiques et morales toutes particulières, ou prédisposées encore par le *noctambulisme*, le *catapsisme* et quelques affections nerveuses, à recevoir des impressions plus ou moins vives; est-il extraordinaire, dis-je, que des phénomènes curieux aient été produits, que des résultats heureux aient été obtenus? et n'est-ce pas le cas de dire qu'il faut s'incliner ici devant la nature dont nous sommes loin de connaître la puissance.

Parmi les phénomènes produits par le magnétisme, parmi les résultats qui ont été obtenus jusqu'à ce jour, ceux qui découlent du magnétisme somnambulique lucide, ceux surtout du somnambulisme extatique ou angélique, dernier degré du somnambulisme lucide, sont sans contredit, les plus curieux et par cela même les plus dignes de fixer l'attention de l'observation et de la science.

Mais avant d'entamer cette matière, je crois utile de faire connaître l'opinion des savants sur les esprits.

La suite au prochain numéro.

PH. HEDDE.

Le propriétaire-gérant, BILLION.

Lyon. — Impr. POMMET, rue de l'Archevêché, 5.